

Université de Montréal, mai 2013

## Développement des corridors écologiques de L'Île-Perrot

Atelier AME. 6917

Encadré par :

-Michel-Max Raynaud

Élaboré par :

-Salima Bouara

-Sana Ladhar

-Éric Rhéaume

-Janette Vasquez

## Résumer

Dans le cadre de l'atelier AME 6917, l'équipe travaille sur le volet environnement du Plan métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD). Dans le PMAD, le volet environnement est la mise en valeur et la protection du bâti et des espaces naturels et en particulier la protection de 17% des espaces naturels du territoire de la CMM.

Depuis le début de l'urbanisation rapide de Montréal, les espaces naturels ont été modelés, lotis et morcelés. Ces espaces n'ont été que déficitaires et sont maintenant en piètres conditions. Aujourd'hui, c'est 9,6% du territoire de la CMM qui est protégé. Un système de gestion du couvert naturel des milieux urbains est le concept de la ceinture verte. Les ceintures vertes ont été aménagées dans les villes afin de freiner l'étalement urbain. Aujourd'hui, les ceintures vertes participent au développement harmonieux des villes en offrant une forme de protection aux espaces naturels. De plus, la valeur des services offerts par l'environnement est de meilleures qualités. Afin de consolider la ceinture verte, les corridors écologiques sont implantés pour relier les noyaux génétiques des milieux naturels. La ceinture verte améliorée des corridors écologiques contribue à retrouver les liens perdus entre les villes et les campagnes où la nature n'est plus seulement un élément composant les villes, mais où la nature devient une composante des villes.



## Table de matières

<b>Introduction</b> .....	1	<b>Les parties prenantes</b> .....	16
<b>Méthodologie</b> .....	1	Identification des parties prenantes.....	16-17-18-19-20-21
<b>Portrait général de L'Île-Perrot</b> .....	2	Structure organisationnelle des parties prenantes.....	22-23
Contexte géographique.....	2	Les parties prenantes clefs.....	24-25
Contexte historique.....	2	<b>La stratégie</b> .....	26
Caractérisation de l'île.....	3	Phase 1 : l'analyse.....	26
Principaux équipements de L'Île-Perrot.....	4	Phase 2 : l'acceptation.....	26-27
Piste cyclable .....	4	Phase3 : d'adhésion.....	28
Verger Labonté .....	4	Phase 4 : d'identification du projet.....	28-29
Église Saint-Jeanne-de-Chantal.....	4	<b>La gestion de la communication</b> .....	30
Club nautique de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.....	4	Les outils de communication.....	31-32
Bladodifusion « Parcours vers les ancêtres de l'île -Perrot ».....	4	<b>La structure organisationnelle du comité de coordination</b> .....	33
Réseau routier .....	4	Département des finances.....	33
Ponds.....	4	Département juridique.....	34
A 20.....	5	Département de communication.....	34
Les cinq principales artères.....	5	Département de planification.....	34
Transport en commun.....	5	<b>Projets leviers</b> .....	35
Population.....	6	Écotourisme.....	35
<b>Présentation du PMAD</b> .....	6-7	Transport.....	35
<b>L'état actuel des boisés de L'Île-Perrot</b> .....	8-9	Projet de recherche scientifique écologique.....	35
<b>La ceinture verte</b> .....	10-11	Développement du projet urbain écologique st durable.....	35
<b>La trame verte et bleue</b> .....	11	<b>Montage financier et juridique</b> .....	36
<b>Définir un corridor écologique</b> .....	12	Mode de financement possible pour le projet.....	36
Les différentes structures du corridor écologique.....	13	Législation et forme juridique du projet.....	37
<b>La description du projet</b> .....	13	<b>Le PAMOC</b> .....	38
<b>La problématique</b> .....	13	<b>Conclusion</b> .....	39
<b>Les enjeux, les opportunités et les contraintes</b> .....	14	<b>Annexe</b>	
<b>Les risques et les mesures d'atténuation</b> .....	15		



## Liste de cartes

Carte de la région de Montréal avec L'Île-Perrot.....	2
Carte de L'Île-Perrot 1817.....	2
Carte des excursions d'un jour sur L'Île-Perrot.....	3
Carte de localisation de l'autoroute du Souvenir –A20.....	5
Carte du réseau de CIT de la Presqu'île sur L'Île-Perrot.....	5
Carte de localisation du boisé de la Colline.....	8
Carte de localisation de la zone humide dans le bois de la Coline.....	8
Carte de localisation du boisé de la municipalité de Notre-Damme-de-L'île-Perro.....	9
Carte « La ceinture verte du Grand Montréal ».....	10
Carte de la trame verte et bleue.....	11
Carte : Schéma explicatif du projet du corridor écologique de L'Île-Perrot.....	13
Carte : PAMOC - Carte de la propriété des peuplements.....	38
Carte des éléments d'intérêt pour la conservation.....	38
Carte des travaux d'aménagement.....	38
Carte : La nouvelle réorganisation de la propriété.....	38

## Liste des figures

Verges Labonté .....	4
Église Saint-Jeanne-de-Chantal.....	4
Parc historique de la Pointe au Moulin.....	4
Les paliers de planification sur le territoire de la CMM.....	7
Photo aérienne de bois de la municipalité Notre-Dame-de-L'île-Perrot.....	9
Les orientations de la ceinture verte.....	10
Les composantes d'un Corridor écologique.....	12
La conception d'un corridor écologique au milieu de la ville.....	12
Cartes : Mosaïque paysagère.....	13
La hiérarchie organisationnelle des parties prenantes.....	16
Schéma de la structure organisationnelle des parties prenantes.....	23
Matrice pouvoir/intérêt pour le projet.....	24
Représentation schématique de la stratégie: Phase 1 et Phase 2.....	27

Représentation schématique de la stratégie: Phase 3 et Phase 4.....	29
Flux de communication du projet .....	30
Organigramme du comité de coordination.....	33

## Liste des tableaux

Les enjeux, les opportunités et les contraintes.....	14
Les risques et les mesures d'atténuation.....	15
Tableau synthèse : Les parties prenantes.....	de 17 à 23
Les outils de communication.....	de 31 à 32
Montages juridiques et financiers.....	36
Profil socioéconomique de la population.....	annexe

## Introduction

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est d'une superficie de 1 734 382 hectares. Depuis l'année 1760 jusqu'à nos jours, le territoire montréalais a eu un grand étalement urbain qui a engendré la fragmentation et la destruction écologique des milieux naturels. Sans oublier le développement de l'agriculture qui est devenue plus spécialisée et commerciale. Aujourd'hui, on a moins de 5 % du territoire qui détient un statut de protection et ce pourcentage est loin de ce qui est admis en terme de protection environnementale.

Pour répondre à cette problématique environnementale, la CMM a élaboré une vision d'aménagement à l'échelle des 82 municipalités à travers un plan métropolitain d'aménagement et de développement «PMAD». Dans la partie environnementale du PMAD, la CMM a développé le concept de la trame verte et bleue du Grand Montréal. Le programme de la trame verte et bleue englobe les projets suivants :

- les pistes cyclables ;
- les consolidations et mises en valeur des berges ;
- le développement des parcs;
- développement du corridor écologique sur toute la métropolitaine.

Dans le cadre de l'atelier gestion de projets urbains, notre mandat consiste à proposer les modalités de mise en place des corridors écologiques sur L'île-Perrot. De plus, il faut introduire ce concept à l'échelle des plans locaux d'urbanisme, en concertation avec tous les acteurs locaux. On se sert en application des outils et du savoir-faire de la gestion de projet.

## Méthodologie

Pour mener ce travail d'une manière cohérente et structurée, la démarche de travail pour ce projet est la suivante :

### 1- Recherche de documentation sur le site et sur le thème.

### 2- Recherche et analyse du site en question :

-visiter le site, consulter des acteurs clés (les municipalités), analyser des statistiques.

-déterminer la problématique et les enjeux de gestion, les risques et opportunités

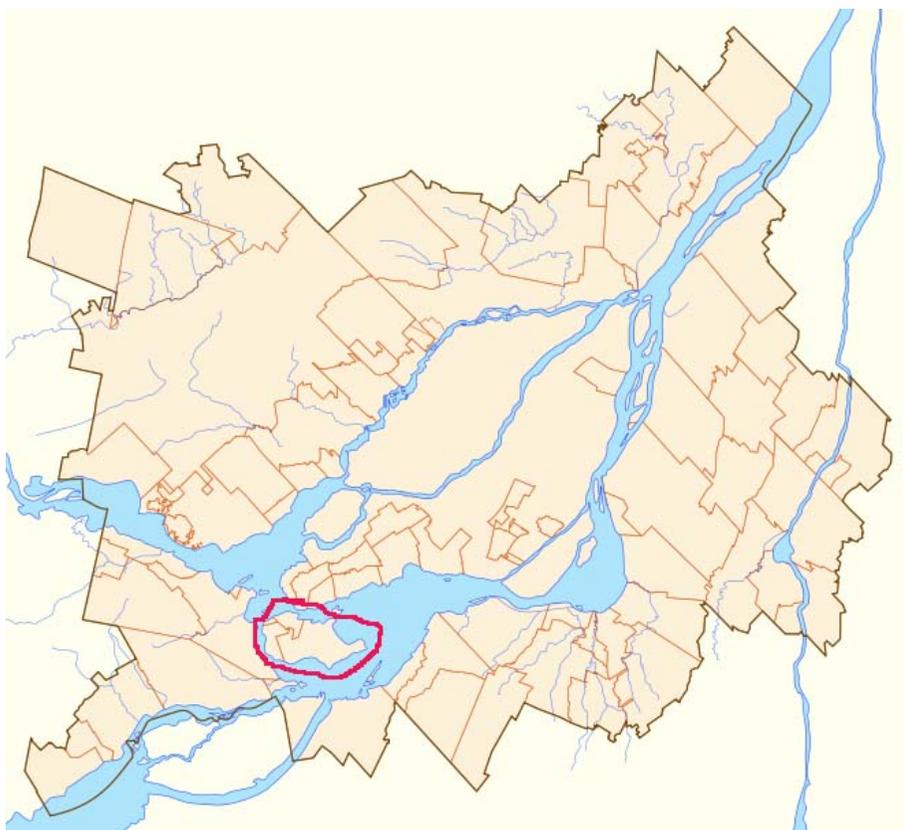
### 3- Conclusion de l'analyse :

- comprendre les enjeux liés au projet et à servir de bases pour l'élaboration de la stratégie.

## Portrait général de L'Île-Perrot

### Contexte géographique

L'Île-Perrot est située à l'ouest de l'île de Montréal aux confluents du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, en plus d'être aux abords du lac Saint-Louis et du lac Des-Deux-Montagnes. Cette île fait partie de la CMM en plus d'appartenir à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Quatre municipalités se sont constituées sur l'île qui sont Terrasse-Vaudreuil, Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. La superficie de l'île est de 42 km<sup>2</sup>. L'île fait 11 km par environ 5,5 km à son plus large et le point le plus élevé est de 60m d'altitude.

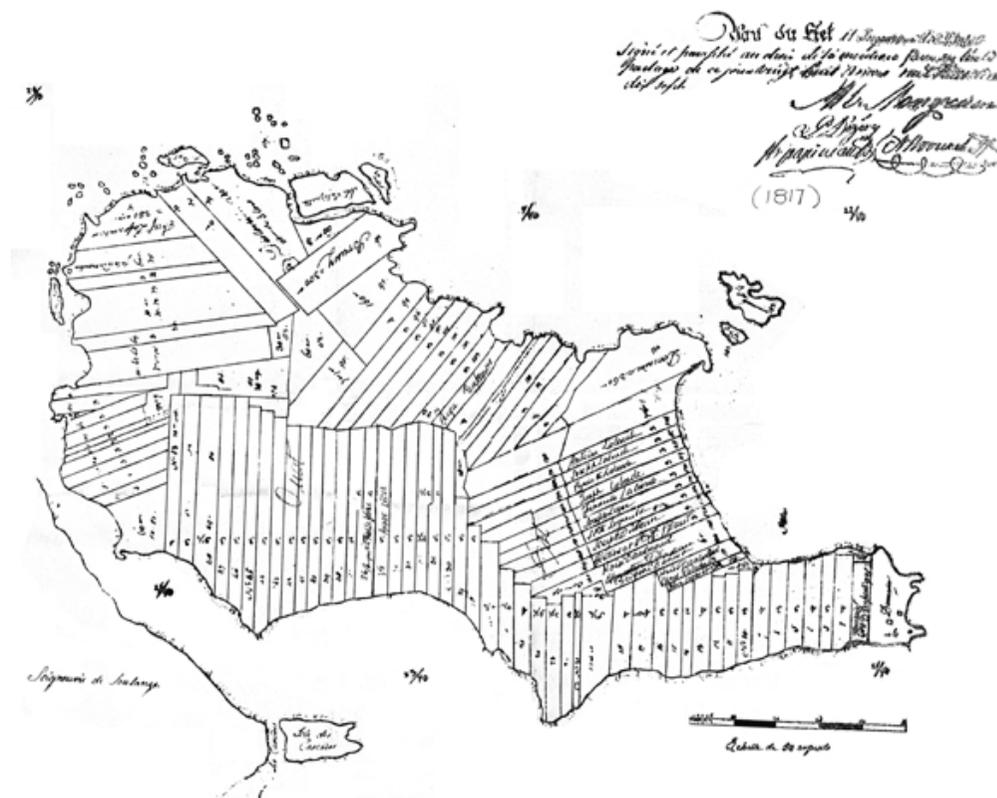


Carte de la région de Montréal avec l'Île-Perrot en rouge

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Île\\_Perrot](https://fr.wikipedia.org/wiki/Île_Perrot)

### Contexte historique

L'histoire moderne de L'Île-Perrot est liée à la fondation de Montréal en 1642. Par conséquent, L'Île-Perrot devient alors la propriété de Jean de Lauzon employé du Cardinal de Richelieu consigné aux affaires du commerce de la marine et des colonies. Par la suite l'île est cédée à la Société Notre-Dame pour établir une mission d'évangélisation des autochtones et un établissement de Français. L'évangélisation mine les relations entre locaux et coloniaux. C'est vraiment le 29 octobre 1672 que L'Île-Perrot naît, car l'île est alors cédée à François-Marie Perrot capitaine du régiment de Picardie et gouverneur de Montréal par l'oncle de sa femme, c'est-à-dire Jean Talon.



Carte de l'Île Perrot 1817

Source : Archive Nationale du Québec, Auteur anonyme.

En 1684, le Capitaine Perrot vend son île à Charles LeMoine. À la mort de ce dernier, en 1703, la seigneurie est vendue à Joseph Trottier dit Desruisseaux par les héritiers. À sa mort, sa femme reprend la seigneurie Françoise Cuillierier. Nous sommes alors en 1715. Le gendre de Madame Cuillierier, Jean-Baptiste Leduc achète la seigneurie en 1751. Il en resta seigneur jusqu'à ce que le marchand, Thomas Dennis de Soulanges, rachète la seigneurie en 1785, après avoir été saisie par Edward William Gray et revendu aux enchères.

1855 est l'année qui fait voir le jour à la première municipalité de l'île c'est-à-dire Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot. Cette municipalité couvre l'entièreté de l'île. En 1950, une partie de la Ville de l'Île-Perrot devient la ville de Pincourt. En 1952, c'est au tour de Terrasse-Vaudreuil d'être créé. Notre-Dame de l'Île-Perrot passe de statue de paroisse à celui de ville et est alors scindé de la Ville de L'Île-Perrot en 1984. Ces quatre municipalités forment aujourd'hui l'ensemble de l'Île-Perrot.

## Caractérisation de l'île

À partir de 1922, avec l'arrivée du pont, qui relie l'Île-Perrot à l'île de Montréal, le développement de l'Île-Perrot s'accélère et c'est à ce moment que la plupart des infrastructures se mettent en place (les parcs, plage, sanctuaire de pêche, piste cyclable, réseau bleu du grand Montréal, parcours des fermes, la marina, ornithologie.). Ses infrastructures se déploient sur l'île afin de desservir le transport, le tourisme, le commerce. Ce qui nous met face à une grande concurrence entre la conservation et le développement. De plus, l'explosion démographique de l'île a fait augmenter le nombre du jeune ménage, donc il y a un besoin criant de terrains pour répondre à la demande.



Carte des excursions d'un jour sur L'Île-Perrot

Source : [http://www.balades.ca/le-tour-de-lile-perrot/excursion\\_dun\\_jour](http://www.balades.ca/le-tour-de-lile-perrot/excursion_dun_jour)

Les principaux équipements de L'Île-Perrot sont :

**Piste cyclable :** En plus du québécois avec la Route Verte #5, il y a sur L'Île-Perrot un circuit cyclable de 28,9 km ceinturant l'île tout en desservant les centres d'intérêt de l'île.

**Verger Labonté :** Verger familial qui offre la possibilité d'aller cueillir des pommes, des courges et des citrouilles en plus, d'offrir les produits fabriqués sur place. Mais le plus est le labyrinthe géant de maïs et de tournesol.



Source : <http://www.vergerlabonte.com/PagesFrancais/Photos.htm>

**Église Saint-Jeanne-de-Chantal :** Église à haute valeur patrimoniale, située dans un site magnifique. Des visites guidées de l'église, la chapelle et du cimetière sont offertes aux visiteurs.



Source : [http://vaudreuil-soulangespartagelaroute.com/?page\\_id=40](http://vaudreuil-soulangespartagelaroute.com/?page_id=40)

**Parc historique de la Pointe au Moulin :** Visite du moulin à vent et de la maison du meunier, datant du régime français, au site du parc historique de la pointe au Moulin. Ces visites s'accompagnent d'activités de conte et légende en rabaska et de tir à l'arc. Ce parc est aussi une réserve faunique.

**Club nautique de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot :** situé dans le parc historique de la Pointe au Moulin, ce club offre la location de différentes embarcations et des excursions.



Source : <http://www.quebecvacances.com/le--tour-de-lile-perrot>

**Bladodifusion «Parcours vers les ancêtres de L'Île-Perrot » :** Parcours offrant la découverte de l'histoire de L'Île-Perrot avec un suivi sur des dépliants et une trame sonore.

**Ferme quin :** Seconde ferme familiale qui offre de l'autocueillette de pomme, bleuets, fraise, framboise, citrouille, courge et d'arbre de Noël. En plus des visites des granges et animaux, il y a une vente de produits du terroir.

## Réseau routier

### Ponts

Avant l'arrivée des ponts sur L'Île-Perrot, il n'y avait qu'un traversier qui desservait L'Île-Perrot. Mais en 1922, le premier lien terrestre en l'île de Montréal et L'Île-Perrot est établi avec le pont Galipeault (nom du ministre québécois des Travaux et du Travail durant les années 1919 à 1930). À cette époque le pont offre une voie dans chaque direction. En 1964, une seconde structure est construite et elle double alors le nombre de voies déjà offertes. La structure de 1922 est reconstruite en 1991. Alors que la seconde structure est reconstruite en 2010. Ces ouvrages sont situés sur la rive est de l'île et enjambe les rapides Sainte-Anne et va rejoindre la municipalité de Sainte-Anne-De-Bellevue sur l'île de Montréal. Ce sont des ouvrages d'acier.

Le second pont est situé sur la rive ouest de L'Île-Perrot et il enjambe la rivière des Outaouais pour aller rejoindre la ville de Vaudreuil-Dorion. Ce pont a été construit en 1964 et est un ouvrage de béton.

## A20

L'autoroute A 20 est la principale artère autoroutière desservant L'Île-Perrot. Située dans le nord de L'Île-Perrot, cette voie, qui longe la voie ferrée, traverse l'île d'est en ouest, en passant par les deux ponts. Cette autoroute a été construite dans les années 1964. Cette section de l'A 20 se nomme Autoroute du Souvenir et est la seule partie de l'A20 qui est zonée en boulevard. Cela permet d'accueillir d'autres types de véhicules à l'occurrence les cyclomoteurs.



**Carte de localisation de l'autoroute du Souvenir –A20**

Source : <http://www.lauzonchasseetpeche.com/French/location.html>

## Les cinq principales artères

Sur L'Île-Perrot, il y a principalement cinq artères qui desservent l'île. Ces artères sont :

**Boulevard Perrot** : C'est le principal boulevard de l'île. Il fait effectivement le tour de l'île. Ce boulevard se nomme Duhamel dans la ville de Pincourt.

**Boulevard Don-Quichotte** : C'est le boulevard qui vient traverser L'Île-Perrot d'est en ouest de la pointe du Moulin jusqu'à l'A20.

**Boulevard Saint-Joseph** : Boulevard traversant L'Île-Perrot du nord au sud en croisant le Boulevard Don-Quichotte au centre de l'île.

**Boulevard Cardinal-Léger** : Ce boulevard est l'artère principale de Pincourt. Il part de l'A20 jusqu'au boulevard Perrot à Pincourt.

**Boulevard Grand Boulevard** : Boulevard qui relie la Ville de L'Île-Perrot à Pincourt. Cette artère est la 5e Avenue à Pincourt.

## Transport en commun

L'Île-Perrot est principalement desservie par deux réseaux de transport en commun. Le service de train de banlieue avec l'AMT et le service d'autobus avec le réseau de Conseil Intermunicipal de Transport de La Presqu'île ou CIT Presqu'île. Cette société de Transport est sous la tutelle de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Elle est rentrée en service en 2005. En 2012, ce réseau a été utilisé par 462 331 passagers qui est une hausse de 13,7% par rapport à 2011. Il est formé de 24 lignes d'autobus qui desservent la MRC, L'Île-Perrot et même jusque sur l'île de Montréal à Sainte-Anne-de-Bellevue.



**Carte du réseau de CIT de la Presqu'île sur l'Île-Perrot**

Source : <http://www.citlapresquile.qc.ca/>

L'AMT dessert L'Île-Perrot avec sa ligne de transport Vaudreuil-Hudson. Cette ligne part de la station de métro Lucien L' Allier au centre-ville de Montréal jusqu'à la municipalité de Hudson. Deux gares de cette ligne desservent L'Île-Perrot, Pincourt-Terrasse-Vaudreuil et Île-Perrot. La gare Pincourt-Terrasse-Vaudreuil possède un stationnement incitatif de 184 places en plus d'avoir des espaces pour les vélos. Alors que la gare de L'Île-Perrot a 290 places de stationnement. Cette ligne offre un départ en avant midi et 3 en après-midi dans chacune des directions. Les lignes d'autobus de la CIT La Presqu'île, qui desservent L'Île-Perrot, sont en modalité avec les gares de train de banlieue de l'AMT. Ainsi, trois lignes d'autobus desservent la gare Pincourt et quatre lignes d'autobus desservent la gare L'Île-Perrot.

### **Population (voir annexe tableau 1)**

Comme il est possible de le constater dans le tableau, il y a eu une forte augmentation de la population à L'Île-Perrot. Cette augmentation est supérieure à l'augmentation qu'il est possible de constater au Québec et en particulier à Montréal. En analysant bien le tableau, on constate que les jeunes familles qui s'installent sur L'Île-Perrot sont plus jeunes que les familles de Montréal. De plus, l'âge moyen de la population active est plus petit sur L'Île-Perrot que dans le reste de la région métropolitaine. La forme du cadre bâti sur L'Île-Perrot est en mesure d'accueillir une plus grande proportion de famille. D'ailleurs, il n'y a aucun immeuble de cinq étages ou plus sur l'île et que le type principale d'habitat est la maison individuelle non attenante ce qui est la forme la moins dense de logement. La principale explication de l'explosion démographique est le prix des maisons qui est nettement plus élevé qu'à Montréal. Comme nous sommes face à de jeunes ménages, donc des premiers acheteurs de maison, ils y vont selon leur moyen, au plus bas. Le prix moyen des maisons à L'Île-Perrot est de 195 000,00\$ contre une valeur moyenne de 257 000,00\$ pour Montréal. (Site de L'actualité, 9 MAR. 2011)

### **Présentation du PMAD (Le site de la PMAD, 2012)**

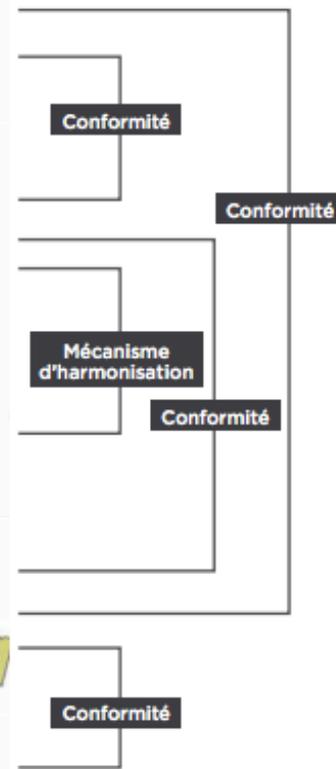
Le plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la CMM est le nouveau plan qui encadre le développement pour la région métropolitaine de Montréal. C'est la CMM qui a compétence en ce qui concerne l'aménagement et le développement de son territoire. Le PMAD trace les objectifs et les orientations de développement et d'aménagement de la CMM. Il y a eu une première phase d'adoption par le gouvernement du Québec.

Par la suite, les MRC et les municipalités qui se trouvent en entier ou en partie sur le territoire de la CMM ont émis leurs avis. La phase suivante a été le moment de la tenue de consultation publique dans les cinq secteurs de la CMM (Montréal, Laval, Longueuil, rive nord et sud). Par la suite, une loi prévoyant l'entrée en vigueur du PMAD a été adopté par le gouvernement du Québec. Subséquemment, les municipalités et les MRC qui sont dans la CMM ou en partie, ont adopté des règlementations afin de s'harmoniser avec le PMAD.

Le PMAD est divisé en quatre parties. La première partie porte sur le contexte du PMAD. LA CMM c'est environ 50% de la population de la province du Québec, 51% du PIB du Québec. Elle est composée de 82 municipalités, de 14 MRC. De plus, il y a quatre échelles d'interventions et cinq catégories d'intervenants. Chaque entité administrative a ses propres outils de planification, d'aménagement et de développement. L'harmonisation du contexte montréalais est un défi en soi. Par la suite, le PMAD prend trois orientations principales l'aménagement, le transport et l'environnement. Dans le cadre du travail d'atelier, notre équipe s'attarde à la troisième partie c'est-à-dire le volet environnement.

La figure 1 du PMAD exprime l'adéquation entre les quatre échelles d'intervention et les cinq catégories d'intervenants. Dans le cadre du cours, notre équipe s'occupe seulement de la troisième orientation l'environnement. (Voir la figure N)

	Palier d'intervention	Organisme et outils	Territoire
EN VIGUEUR	Métropolitain	Gouvernement du Québec Orientation et attentes	
EN VIGUEUR	Métropolitain	CMM Plan métropolitain d'aménagement et de développement	
EN VIGUEUR	Régions administratives	7 CRÉ Plan quinquennal de développement	
EN VIGUEUR	Régional	14 MRC Schéma d'aménagement et de développement	
EN VIGUEUR	Local	82 municipalités Plan et règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction)	



**Les paliers de planification sur le territoire de la CMM**

Source : [http://pmad.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20120530\\_PMAD.pdf](http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf)

Les objectifs de l'Orientation du PMAD porte principalement sur la protection de 17% du territoire montréalais, de la protection des rives et des milieux humides, des paysages d'intérêts et des sites patrimoniaux et bien sur la mise en valeur. Ici, il serait important de noter qu'il n'y a aucune mesure de développement de l'environnement mais seulement de protection et de mise en valeur.

La gestion de l'environnement est un élément de la gestion urbain très particulier de par la nature même de l'objet. L'environnement c'est organique et sa gestion ne s'établie pas à partir de norme et de critères prédéterminé. Les villes ont besoin des écosystèmes en santé pour les services qu'il offre. Le retrait des écosystèmes de la région montréalaise a entrainé une perte de la qualité des services offert par l'environnement. Maintenant admis par l'ensemble des gestionnaires, un territoire à besoin de 30% de couvert forestier afin de maintenir les écosystèmes en santé et de préserver la qualité de la biodiversité. En avril 2009, il a été déterminé que la CMM à un 19,2% de couvert forestier sur son territoire. Force est d'admettre que les noyaux génétiques ont été fragmentés et qu'aujourd'hui la majorité des espaces protégés sont en zone agricole. La gestion intégrée est le seul mode de gestion qui est en mesure de réduire l'impact de l'activité anthropique sur l'environnement (R.D. Margerum in Integrated Environmental Management: The foundations for Successful Practice in Environmental Management Vol.24, No.2, pp. 151-166(1999). Un moyen qui a été développé afin de freiner la détérioration des écosystèmes dans les territoires fortement urbanisés est l'aménagement de ceinture verte.

## L'état actuel des boisés de L'Île-Perrot (CMM, M. Claude Thiffault)

Le bois de L'Île-Perrot a été choisi par la CMM comme un boisé d'intérêt métropolitain pour plusieurs raisons :

- La localisation stratégique du boisé : en fait, la forêt de L'Île-Perrot peut servir comme un point de liaison entre les corridors écologiques situés sur la ville de Montréal et celle de la MRC Vaudreuil-Soulanges afin de servir la ceinture verte du grand Montréal.
- La richesse écologique du bois de L'Île-Perrot : la sylve de l'île détient une grande diversification de peuplement mature composé principalement par des érablières, sans oublier la faune de cette île qui se caractérise par sa rareté.

La CMM a défini deux projets de corridor écologique sur L'Île-Perrot :

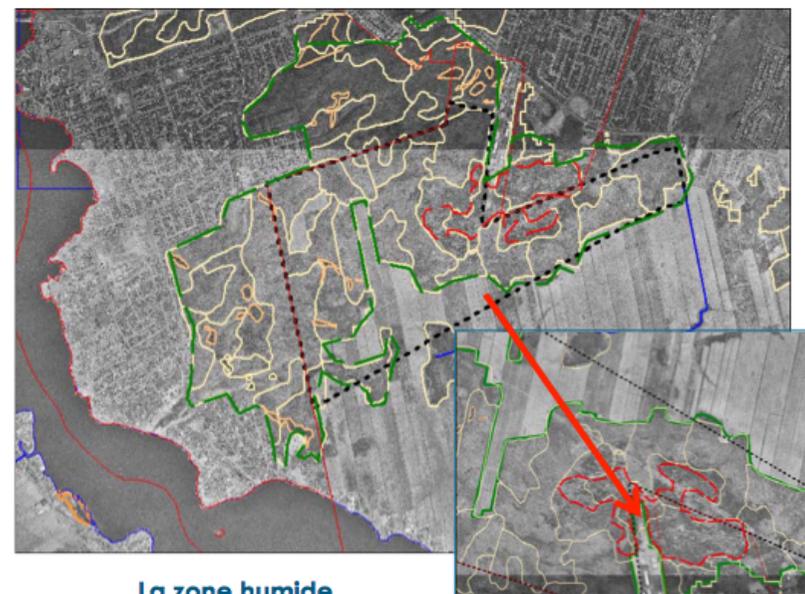
- le premier projet est surnommé le bois de la Coline (CMM, M. Claude Thiffault, 2002), il se trouve sur le secteur nord-ouest de L'Île-Perrot, il s'étale sur les trois municipalités (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et Pincourt). Le boisé est étendu sur 534,63 hectares dont 242,6 hectares sont protégés par le RCI. La zone blanche coûte 40 000\$/ha. La zone agricole qui a été estimée 5 000\$/ha occupe 35% de la superficie du boisé.



**La localisation du boisé de la Coline**

Source : Google map, avec une modification

Le boisé de la Coline se caractérise par une grande diversité de peuplement (Érablière, Frênaies, Chênaies, Pruchêraies). De plus, on trouve dans le parti nord et sud-ouest du bois des zones humides composées de marécages, marais et étangs. Ce qui rend cette zone favorable à la reproduction de plusieurs espèces fauniques telles que les grenouilles, la salamandre...



**La zone humide**

**La zone de tourbières**

### **La localisation de la zone humide dans le bois de la Coline**

Source: Fiches techniques des bois d'intérêt écologiques sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal Bois validés sur le terrain en 2002

Le bois de la Coline est menacé par le développement des projets domiciliaires à son pourtour; par la plantation d'une ligne électrique qui le traverse et par l'aménagement de nouveau réseau de transport qui le subdivise. De plus, la municipalité du Pincourt a planifié l'aménagement d'un golf dans le bois. La planification d'un plan d'aménagement des activités de loisir sans prendre en considération la localisation des noyaux génétiques, la municipalisée a planifié l'aménagement d'un sentier à usage multiple (ski de fond, randonnée, pédestre, bicyclette et motoneige) dans le bois.

Le boisé de la Coline se caractérise par une grande diversité de peuplement (Érablière, Frênaies, Chênaies, Pruchêraies). De plus, on trouve dans la partie nord et sud-ouest du bois des zones humides composés de marécages, marais et étangs. Ce qui rend cette zone favorable à la reproduction de plusieurs espèces fauniques telles que les grenouilles, la salamandre et autres.

- Le deuxième boisé est celle de la municipalité de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (CMM, M. Claude Thiffault, 1999) qui est d'un grand intérêt biologique; il a une grande diversité de peuplement, ce boisé contient six peuplements forestiers différents. Au sud du boisé, on trouve une zone humide qui se présente sous forme de ruisseaux et marécage.



**La localisation du boisé de la municipalité de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot**

Source : Google map, avec une modification



**Photo aérienne de bois de la municipalité Notre-Dame-de-L'Île-Perrot**

Source : [http://www.visionenvert.com/projects\\_palissades\\_fr.html](http://www.visionenvert.com/projects_palissades_fr.html)

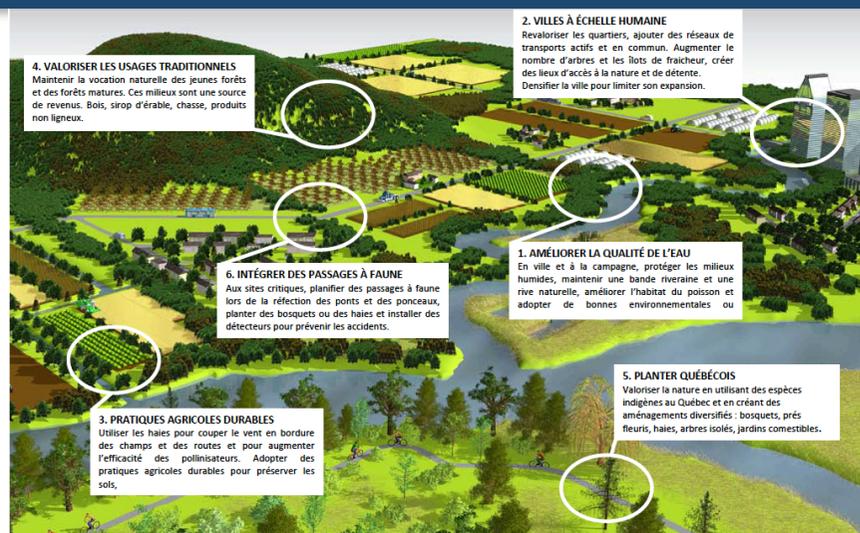
Les zones agricoles qui sont à la proximité du boisé représentent un grand danger pour la flore et la faune, à cause de l'utilisation intensive de pesticides pour maximiser la production. Le golf qui limite le boisé du côté sud peut aussi engendrer une contamination des zones humides. Sans oublier, l'étalement urbain du côté nord du boisé qui représente une menace également.

## La ceinture verte (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012)

La ceinture verte est un concept appliqué à l'échelle de la ville pour conserver les milieux naturels qui ont été détruits par l'activité anthropique tels que l'étalement urbain, le développement des activités industrielles et agricoles. La fondation David Suzuki et Nature-Action Québec ont travaillé sur le développement d'une «stratégie territoriale commune» pour la mise en place d'une ceinture verte de la CMM. Ils ont défini La Ceinture verte de Montréal comme «un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés et mis en valeur pour en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité et l'accessibilité» (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012). La ceinture verte de Montréal-Est d'une superficie de 1,7 million d'hectares, elle inclue les terres agricoles, les boisées et les milieux humides qui ont une grande valeur paysagère et écologique. Les principaux buts de cette stratégie sont (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012) :

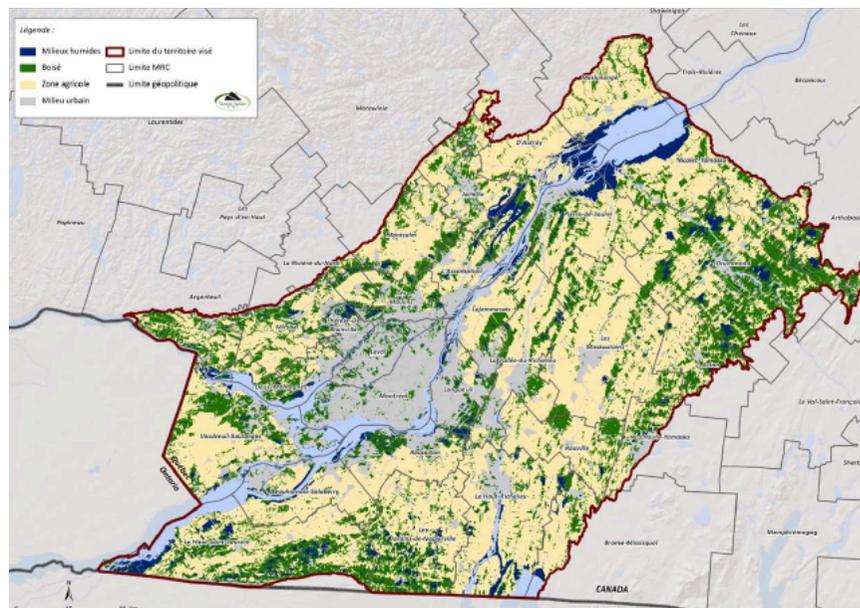
- «Protéger et mettre en valeur les milieux naturels de la grande région de Montréal» ;
- «Restaurer la connectivité naturelle entre les milieux pour maintenir la biodiversité» ;
- «Protéger les superficies et la production agricole dans une optique de renforcement du marché alimentaire local et régional» ;
- «Utiliser de manière durable les ressources naturelles de la région» ;
- «Créer un mécanisme efficace de planification et de déploiement de la Ceinture verte» ;
- «Améliorer le contact du grand public avec la nature et le milieu agricole.»

Le concept de la ceinture verte est un concept d'aménagement et de développement pour les décideurs, les aménageurs et les citoyens, afin d'avoir une vision commune et intégrée pour la métropolitaine. C'est aussi de montrer l'importance de la protection et du développement de la zone verte et de mettre à notre service les meilleures pratiques du développement durable. La recherche de la fondation David Suzuki et Nature-Action Québec a mis l'accent sur «les services écologiques» qui maintiennent un équilibre écologique qui est évalué à 990,2 M\$/ans. Ces services écologiques ont un grand impact sur la qualité de notre vie au quotidien.



### Les orientations de la ceinture verte

Source : [http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF\\_Greenbelt\\_web\\_25\\_Juin.pdf](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF_Greenbelt_web_25_Juin.pdf)



### La ceinture verte du grand Montréal

Source : [http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF\\_Greenbelt\\_web\\_25\\_Juin.pdf](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF_Greenbelt_web_25_Juin.pdf)

La nature peut nous offrir les «services de régulation» (régulation du climat, amélioration de la qualité de l'air, capture et stockage du carbone, contrôle biologique, traitement des eaux usées, prévention contre l'érosion, le maintien de la fertilité des sols et la pollinisation), les «Services d'habitats» (l'habitat des espèces et le maintien de la diversité génétique), les «Services culturels» (divertissement et santé mentale et physique, appréciation esthétique, expérience spirituelle et relation aux paysages tourisme, activité de loisir et activité culture) et les «Services d'approvisionnements» (aliment, matière première, eau douce, ressource médicinale) (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012).

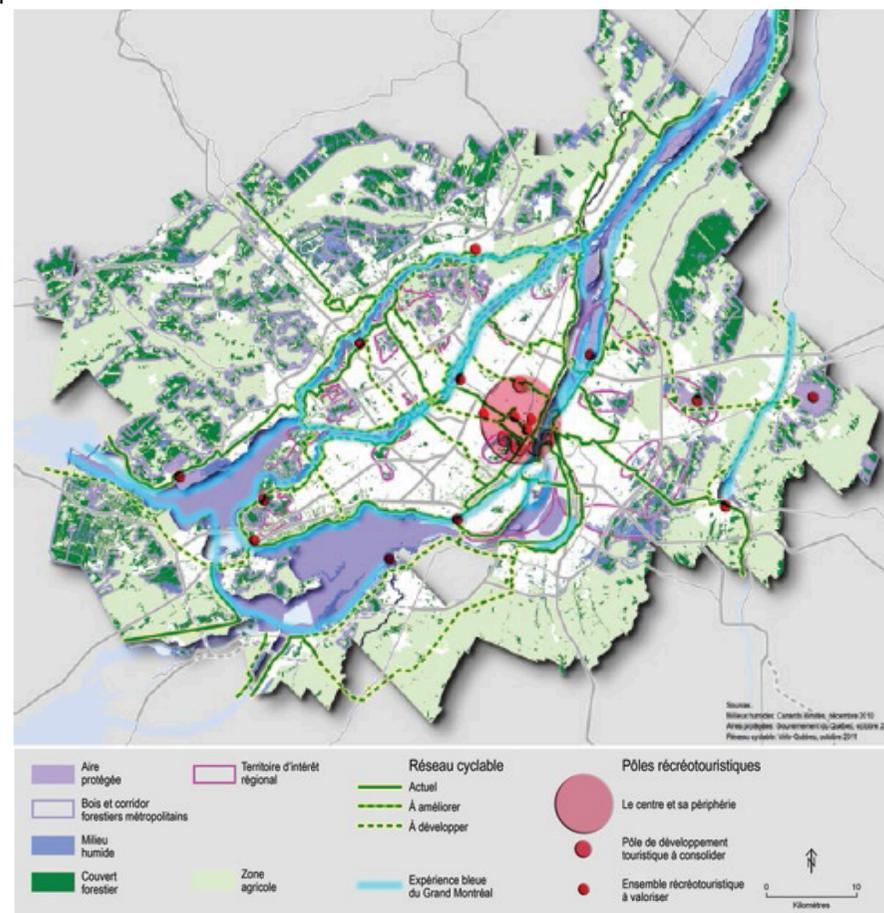
Actuellement, l'étendue du couvert forestier est de 26% du territoire ce qui est sous le seuil de l'équilibre écologique, ce qui a engendré une grave dégradation et fragmentation des habitats. La ceinture verte vise à sauvegarder et à régénérer entre 30% et 40% de couvert forestier sur tout le territoire pour lutter contre la perte de biodiversité. (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012)

### La trame verte et bleue (CMM, 2012)

La trame verte et bleue a été proposée par la CMM dans le but de « mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques» (CMM, 2012). Le concept de la trame verte et bleue a été inspiré du concept de la ceinture verte à travers le monde. Le défi de la CMM est d'offrir aux citoyens du grand Montréal l'accessibilité aux espaces forestiers, on évitant la surexploitation des milieux naturels. Le programme de la trame verte et bleue inclut «les aires protégées, les bois et les corridors forestiers», «les milieux humides», «les rives et le littoral», «les paysages d'intérêt métropolitain» et «le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain». Dans notre projet, on s'intéresse seulement à l'aménagement d'un corridor écologique sur L'Île-Perrot. (CMM, 2012)

La CMM a proposé une vision commune aux près de 82 municipalités de Montréal sous forme d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement «PMAD» pour assurer la gestion intégrée des espaces naturels. Une enveloppe de 150M\$ a été réservée pour le développement de la trame verte et bleue du Grand Montréal. (CMM, 2012)

Les orientations du PMAD se basent sur la protection et sur la mise en valeur pour rendre la métropole plus verte et plus attractive. Le bois et les corridors forestiers qui ont été identifiés dans le PMAD ne fait pas patrie des airs protégée pas le gouvernement, ils présentent 9.5 % du territoire de la métropole. Ils sont répartis comme suite : «2 156 hectares en milieu urbain et 39 296 hectares en milieu agricole» (CMM, 2012). La CMM travaillera avec plusieurs partenaires tels que les organisations de conservation et la population pour sauver les écosystèmes de la métropole.



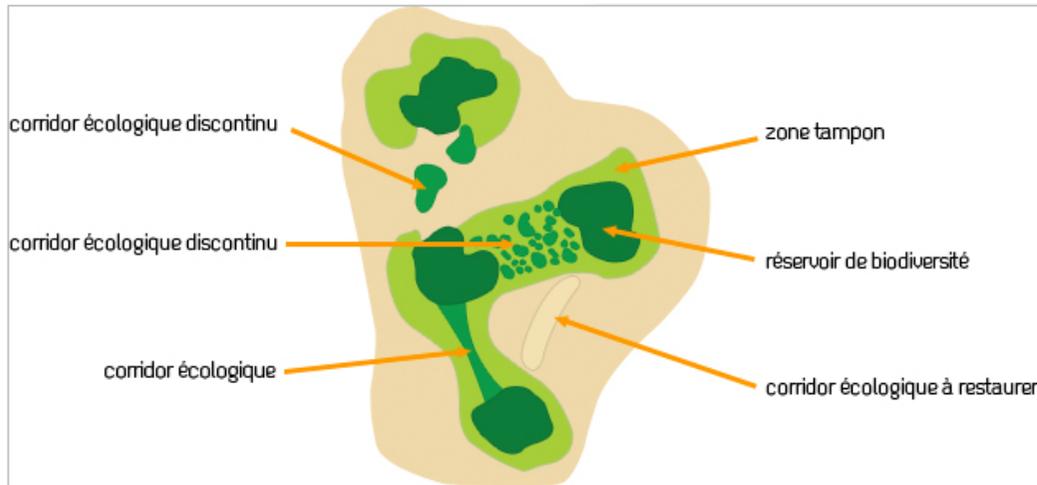
**La carte de la trame verte et bleue**

Source : [http://pmad.ca/fileadmin/user\\_upload/pmاد2012/documentation/20130228\\_fascicule\\_trameVerteBleue.pdf](http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmاد2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf)

## Définir un corridor écologique

Le rôle principal d'un corridor écologique est de rétablir la connectivité naturelle entre les noyaux de la biodiversité de la flore et de la faune. Autrement dit, la mise en place des corridors rend la circulation des espèces entre les noyaux génétique plus facile ce qui va permettre de remettre les chaînes de production naturelles qui ont été interrompues par les aménagements inadéquats de l'homme. Ce qui nous amène à définir le corridor écologique comme «un lien fonctionnel entre des écosystèmes ou habitats permettant la dispersion et la migration d'une espèce ou d'un groupe d'espèces interdépendantes (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012).

Le développement d'un corridor écologique fait partie des plans directifs de la ceinture verte du grand Montréal. Car, aujourd'hui l'étalement urbain et agricole menace les bois de la métropole ce qui engendre une dégradation continue des écosystèmes par la disparition des bois. «Un territoire forestier est considéré comme fragmenté lorsque la forêt occupe moins de 50 % de la superficie totale.» (Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012).



**Les composants d'un Corridor écologique**

Source : <http://www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr/trame-verte-et-bleue-cat/les-continuites-ecologiques/>

Il existe différents types d'usage du corridor écologique selon l'endroit d'implantation et sa vocation. On prend comme exemple «les corridors urbains», puisque l'on travaille sur un site urbanisé. En fait, les corridors écologiques urbains peuvent être une bonne solution pour la préservation écologique de L'Île-Perrot. Un petit square vert qui est aménagé suivant la logique du corridor dans le milieu urbain peut servir comme une trajectoire de migration pour les animaux, et de cette manière on arrive à rétablir les liaisons entre les noyaux génétiques et les espaces verts. Si on arrive à changer les pratiques d'urbanisme par la prise en compte de la ceinture verte de la ville en suivant la logique des milieux naturels, il est possible d'avoir un territoire uniforme, où il n'y aura pas une discontinuité entre les milieux urbanisés et les milieux naturels. Pour établir un corridor urbain réussi, il faut d'abord mettre en place des axes verts à des activités multiples et puis travailler sur la compacité et la diversité du choix de la palette végétale pour rétablir les liens naturels qui ont été coupé par l'infrastructure de la ville tels que le réseau de transport (le chemin de fer, les autoroutes...).



**La conception d'un corridor écologique au milieu de la ville**

Source : [http://www.connexionmonteregie.com/uploads/6/3/9/8/6398839/acfas\\_wBSITE.pdf](http://www.connexionmonteregie.com/uploads/6/3/9/8/6398839/acfas_wBSITE.pdf)

## Les différentes structures du corridor écologique (d'après Bennet, 2003)

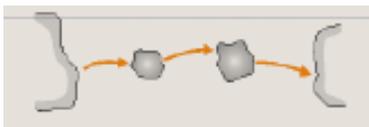
Le choix de la forme de corridor écologique est très lié à son rôle à remplir. Le corridor peut être sous forme de pas japonais quand il va jouer le rôle d'habitat ponctuel et quand on veut faciliter la circulation des espèces, on utilisera le corridor linéaire. Le corridor mosaïque paysagé est composé par des éléments du paysage existant (les haies, les lisières forestières...) fait par l'homme. La forme du corridor écologique dépend aussi des espèces à protéger, pour cette raison on utilisera un corridor avec des nœuds qui facilitera le déplacement pour une espèce et bloquera le passage d'autre espèce.



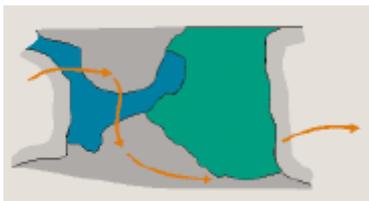
Corridor Linéaire



Corridor avec nœuds



Pas japonais



Mosaïque paysagère

Source : [http://www.set-revue.fr/sites/default/files/archives/06\\_article\\_0.pdf](http://www.set-revue.fr/sites/default/files/archives/06_article_0.pdf)

## La description du projet

Le projet consiste à mettre en place un programme de gestion globale pour l'aménagement d'un corridor écologique sur L'île-Perrot afin de protéger la qualité écologique du boisé. Pour la mise en œuvre du corridor, il faut suivre quatre grandes étapes : D'abord, il faut commencer par la localisation des noyaux génétiques sur les deux boisés qui ont été identifiés par la CMM. Ensuite, il nécessite d'aménager la zone tampon qui entoure les noyaux dans le but de les soutenir. Puis, il faut identifier les noyaux de transitions qui jouent le rôle des espaces de repos pour les espèces migratoires. Enfin, il faut faire la liaison entre ces noyaux par la mise en place de corridors écologiques.

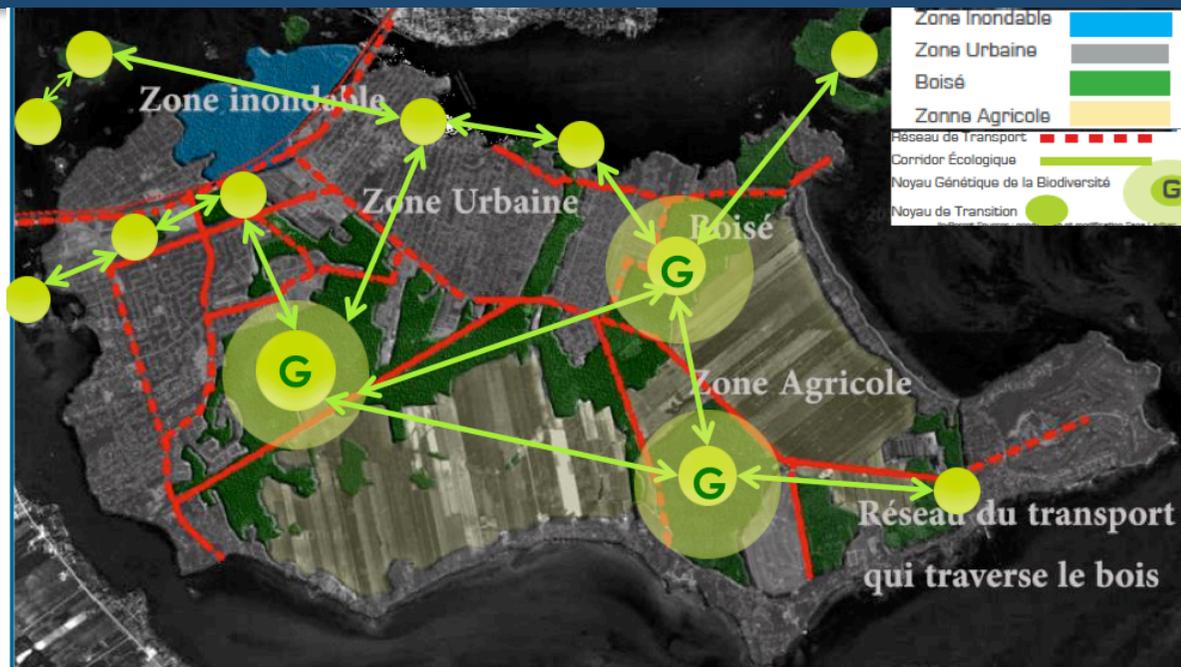


Schéma explicatif du projet du corridor écologique de L'île-Perrot

Source : Google map avec des modifications

## La problématique

L'île-Perrot est aujourd'hui face à une phase de développement urbain due à une explosion démographique. Cet étalement a causé la fragmentation des espaces naturels. Cette fragmentation a morcelé les noyaux génétiques qui a entraîné une perte de biodiversité et un déséquilibre des écosystèmes. Ce déséquilibre entraîne une perte de la qualité des services que l'environnement nous offre que ce soit le contrôle des crues, la qualité de l'eau et de l'air et même la pollinisation des récoltes.

Dans notre cas, on est face à un système de gouvernance décentralisé, les parties prenantes ont des intérêts divergents. Ce qui constitue un grand enjeu à la mise en œuvre du projet.

La ceinture verte est un concept émergent de conservation et de développement adopté par la CMM. Par conséquent, il est méconnu par la société civile et des municipalités. Souvent, il est confondu avec le verdissement.

## Les enjeux, les opportunités et les contraintes

Dans le cadre du travail d'atelier, cela se traduit par la réalisation d'un corridor écologique sur L'Île-Perrot. Ce projet d'aménagement nous met face à plusieurs enjeux qui touchent différents volets : environnemental, social, financier et juridique. En fait, chaque municipalité possède son schéma d'aménagement qui répond à ses besoins locaux indépendamment des municipalités voisines. Il y a un manque de concertation et il faudrait réunir ce qui est éparé. Or aujourd'hui, la CMM propose un nouveau schéma d'aménagement global pour le grand Montréal, le PMAD. Il propose l'implantation de corridor écologique, afin de consolider la ceinture verte. Un de ces corridors passe par les quatre municipalités de L'Île-Perrot. Cette situation nous amène à mettre l'accent sur certains enjeux qui seront confrontés avec les risques, les contraintes et les opportunités que ce projet offre.

Enjeux	Opportunité	Contracte	Piste de solution
La mise en place d'un statut de conservation environnemental.	Il existe une grande initiative de conservation.	De plus en plus de déficits en espace vert (Perte de biodiversité)	Ralentir les pertes Élaborer plus de plans de conservation avec des options selon le cas. Ces différents programmes doivent prendre en considération les activités (activité agricole, activité récréotouristique, activité de loisir) Définition de périmètre de protection, corridor, zone tampon et activités
Le système économique des municipalités	70 % de l'assiette fiscale vient de l'aspect foncier besoin de développer l'aspect foncier pour plus \$ pour les villes donc toujours plus de pression sur les terres non urbanisées	Les municipalités pensent que les projets écologiques n'augmentent pas la valeur foncière.	-Trouver de nouvelles sources de financements - la protection fait augmenter la valeur foncière (Londres) - Attention aux effets saute-mouton -Gestion intégrée de l'urbanisation avec l'aménagement de ceinture verte -récupérer la valeur des services offerts par la nature
Financier	150 millions pour toute la métropole.	Il n y a pas un plan de déboursement. Il n y a pas une continuité de financement	Plan de gestion de l'enveloppe
Légitimité juridique dans les parties agricoles	L'existence de plusieurs Lois de protection des milieux naturels	Loi est facilement contournable	Révision des règlements Révision des lois
Absence d'un plan de gestion et ou d'aménagement concerté	Schémas d'aménagement, plan d'urbanisme	Besoin de cohésion entre les villes, MRC, CMM et Gouv. Qc.	Table de concertation avec un pouvoir de recommandation avec des représentants de chaque partie prenante suivie d'un processus de diffusion de l'information. Élaborer un plan d'aménagement commun de l'Île- Perrot qui intégrera le projet du corridor écologique.
Social	Il y a une conscience de la part de la société civile	Pas de conscience de valeur de l'environnement	Plus participation

## Les risques et les mesures d'atténuation

Le projet du corridor écologique fait intervenir de nombreuses parties prenantes qui ont des intérêts différents, voire même divergents. De plus, le processus de la réalisation d'un tel projet d'aménagement écologique s'inscrit dans la durée et est d'autant plus dispendieux. Dans un tel contexte, il est possible de cerner de très nombreux risques de blocage du projet. Il va de soi qu'il est primordial d'identifier les risques possibles et analyser les mesures d'atténuation et de réussite avant le lancement du projet.

Type de risques	Description	effet	Niveau	Mesure d'atténuation	Outils de gestion
<b>Refus d'une partie prenante d'adhérer au projet</b> <b>Propriétaire de terrain</b> <b>Municipalité</b>	Les municipalités refusent d'ajuster leurs plans d'aménagement selon les orientations du PMAD. Les propriétaires privés refusent de collaborer ou bien de vendre leurs terrains. L'environnement ne présente pas l'intérêt principal des citoyens.	Blocage de projet	Élevé	Présentation claire des enjeux Démonstration des bénéfices (monnayables et non monnayables)	Rencontre et négociation avec les parties prenantes Trouver des solutions alternatives Réajustement du projet
<b>Non-acceptabilités sociale et politique</b>	Les citoyens et les élus ignorent la vigueur des problèmes environnementaux. Les éléments du projet ne sont pas bien identifiés ce qui entraîne une grande confusion d'information pour les parties prenantes. La diffusion de mauvaises informations qui seront utilisées contre le projet.	Blocage de projet	Élevé	Présentation claire des enjeux à long terme Implication des citoyens et des élus durant tout le processus. Mise en place d'une stratégie de communication.	Organisation des ateliers et des conférences pour faire connaître le projet élaboration de documents de communication (maquettes, cartes, vidéo, etc.) Publication médiatique Concertation
<b>Manque financier</b>	Manque de fond Arrêt d'une subvention Discontinuité du financement Coût d'acquisition des terrains très élevé.	Blocage de projet	moyen	Minimiser l'endettement Identifier des bailleurs de fonds Stratégie pour la collecte de dons environnementaux	Élaborer un montage financier flexible Établir des scénarios de risques financiers Réajustement ou identification des alternatives possible.
<b>Changement politique et juridique</b>	Changements d'élus et de politiques Changement des lois et des programmes de protection et de conservation.	changement de projet	faible	Réseautage S'informer régulièrement des nouvelles politiques	Rencontre des nouveaux élus Renégociation

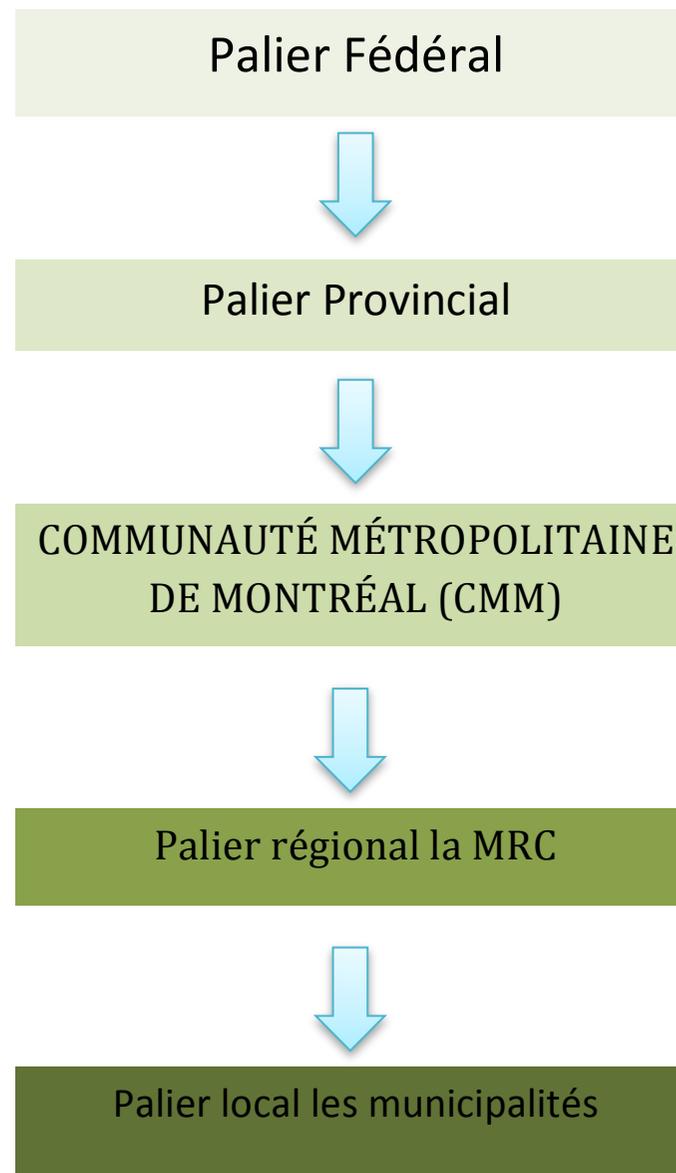
## Les parties prenantes

Selon l'auteur Edum-Fotwe et Price en 2009 les parties prenantes *se sont* « ...des individus ou groupes qui sont directement et / indirectement impliqués dans les différentes échelles et au-delà ainsi que ceux dont les vies, l'environnement et le travail sont affectés par les trois échelles spatiales et quels que soient les projets. ». Dans notre projet, nous avons procédé à l'identification des parties prenantes en tenant compte du fait que L'Île-Perrot fait partie du territoire Communauté métropolitaine de Montréal – CMM et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et qu'elle est composée de quatre municipalités : la ville de Perrot, la ville de Notre-Dame-de- L'Île-Perrot, la ville de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil. On faisant l'identification de la nature du projet et sa délimitation spatiale, on est arrivé à identifier les parties prenantes qui peuvent toucher ou s'intéresser par ce projet.

## Identification des parties prenantes

Pour bien identifier les parties prenantes du corridor écologique de L'Île-Perrot, on s'est basé sur l'hierarchie décisionnelle. On a commencé par nommer tous les acteurs généraux à l'échelon du Grand Montréal, ensuite celle de la MRC Vaudreuil-Soulanges puis les quatre municipalités et à la fin les organisations non gouvernementales. Pour comprendre les orientations, le pouvoir et les moyens des 25 acteurs qui peuvent être liés directement avec le projet du corridor écologique, nous les avons classés dans un tableau de synthèse. De cette manière, on sera capable de faire sortir les acteurs clefs qui seront les porteurs du projet.

## La hiérarchie organisationnelle des parties prenantes



**Palier fédéral****Rôle : Encadrement légal, financement de projets.****Atouts : le pouvoir, la légitimité et le cadre légal**

Les acteurs	Orientation	Outils	Implication	Intérêts
<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CANADA</b>	Elle a une orientation de conservation et d'amélioration de la qualité environnementale des milieux naturels (l'eau, l'air et du sol, la flore et la faune).	Il existe des programmes de financement pratable offert aux municipalités selon la nature du projet. Loi sur les espèces en péril (LEP)	Protection et développement durable du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges- Ile Perrot.	Forte

**Palier provincial****Rôle : Encadrement légal, financement de projets, planification de l'aménagement territoire, transfert de connaissances, les activités de gestion et d'aménagement des forêts privées****Atouts : le pouvoir, la légitimité et le cadre légal**

<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF)</b>	Le MRNF a l'application et suivi du cadre réglementaire de la gestion de la faune. MRNF est responsable de la reconnaissance des habitats fauniques et des refuges fauniques en territoire québécois, et de l'application des lois et règlements sur l'habitat du poisson. Par ailleurs, le MRNF est chargé de désigner les espèces fauniques en situation précaire et de faire respecter les lois et règlements visant leur protection (CRRNT Estrie /MRC Vaudreuil-Soulanges, 2009).	-Loi sur les forêts (LRQ, c F-4.1) -Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) -les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées; - Les programmes de mise en valeur par un soutien technique; - Offre de l'expertise	Encadrement légal, financement de projets, planification de l'aménagement territoire, transfert de connaissances au niveau provincial, les activités de gestion et d'aménagement des forêts privées.	Forte
<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)</b>	La mission de MDDEP est l'établissement des pratiques de développement durable dans les organismes publics, gestion de la pollution, développement du réseau d'aires protégées, gestion de l'eau, lutte et adaptation aux changements climatiques, délivrance de certificats d'autorisation, étude des impacts environnementaux de projets.	-Loi sur la qualité de l'environnement et de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. -Loi sur les espèces menacées ou vulnérables -Loi sur la conservation du patrimoine naturel	Le MDDEP peut apporter un soutien technique et une expertise aux propriétaires de boisés et aux intervenants forestiers, notamment en ce qui a trait aux cours d'eau, aux lacs, aux milieux humides, et aux espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir.	Forte

Les acteurs	Orientation	Outils	Implication	Intérêts
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE-(MAMROT)</b>	Le MAMROT a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole. Il est responsable de la planification forestière intégrée et à la réalisation des activités d'aménagement forestier sur le territoire forestier du domaine de l'état. Pour s'assurer d'un aménagement durable, il compte les conférences régionales des élus (CRÉ).	-Loi sur l'aménagement et l'urbanisme -Loi sur les compétences municipales -Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a, introduit de nombreux changements en matière de gouvernance des forêts.	Forte

### Palier municipal

**Rôles : Lotissement et zonage du territoire, application de la réglementation en urbanisme définition des orientations d'aménagement et de développement résidentiel, industriel et commercial**

<b>La Conférence régionale des élus (CRÉ)</b>	La CRÉE est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Son rôle est de promouvoir et stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire des régions. La vision régionale est traduite dans un plan quinquennal de développement.	Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche Le CRÉ est responsable de l'administration du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, écotourisme, le média pour les MRC de l'Île Perrot.	Élus de : -Ville de l'île Perrot -Ville de Peincourt -Mun. Terrasse-Vaudreuil -Ville de Notre-Dame-de- L'Île-Perrot	Forte
<b>COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, CMM</b>	Élaboration et mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD), financement de projets de protection et de mise en valeur des espaces verts et du milieu aquatique outil régional de planification l'application PMAD. Mesure d'accompagnement	-Trame verte et bleue : inspiré du concept de « ceinture verte » est l'élément central de l'orientation 3 du PMAD. .Gestion du corridor écologique de L'Île-Perrot	La trame permet aux résidents et aux visiteurs de bénéficier d'une pratique active en milieu naturel.	Forte
<b>MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ – VAUDREUIL-SOULANGES</b>	Coordination régionale de l'aménagement du territoire, élaboration et application des schémas d'aménagement.	Schémas d'aménagement et de développement	Protection et développement durable du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges- Ile Perrot.	Forte

**Palier local : les quatre municipalités**

**Rôle : Lotissement et zonage du territoire élaboration et application des plans d'urbanisme et de la réglementation afférente, acquisition et entretien de milieux naturels.**

**Atout : le pouvoir, la légitimité et le cadre légal.**

Les acteurs	Orientation	Outils	Implication	Intérêts
<p><b>VILLE DE L'ÎLE PERROT</b></p> <p><b>Le statut de ville a été constitué en 1955.</b></p> <p><b>Pôle de services pour les villes : Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot</b></p>	<p>(+)Disponibilité d'environ 25 hectares pour le développement résidentiel futur.</p> <p>(+)Revitaliser le secteur commercial Grand-Boulevard/boulevard Perrot (PPU)</p> <p>(-)Il ne reste que très peu de terrains disponibles pour l'expansion commerciale.</p> <p>- Protéger les rives et le littoral de la rivière des Outaouais et les milieux humides de façon à assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique de ces milieux./Compléter la construction du réseau cyclable.</p> <p>-Augmentation de la valeur foncière</p>	<p>Lotissement et zonage</p> <p>PPU</p> <p>Règlement sur le boisé</p> <p>identifier les zones inondables et évaluer les terrains contaminés;</p> <p>-Acquérir les terrains vacants situés en rive à des fins de parcs.</p>	<p>Schéma d'aménagement révisé – MRC de Vaudreuil-Soulanges</p> <p>Plan d'urbanisme (2007)</p>	<p>Moyen</p>
<p><b>VILLE DE PINCOURT</b></p> <p><b>Le statut de ville a été constitué en 1959.</b></p>	<p>-Consolidation du réseau piétonnier et cyclable</p> <p>-Système de recyclage dans les parcs</p> <p>Verdissement</p> <p>-plus de développement industriel et domiciliaire</p> <p>- développement d'un golf dans le boisé</p>	<p>Plan directeur des parcs, milieux naturels et espaces verts (2009). Ils ont déjà un programme de protection des boisés</p> <p>Moyen financier très limité</p> <p>Lotissement et zonage /PPU/Règlement sur le boisé</p>	<p>Schéma d'aménagement révisé – MRC de Vaudreuil-Soulanges</p> <p>Plan d'urbanisme (2007)</p>	<p>Faible</p>
<p><b>NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT</b></p> <p><b>Le paysage agricole, la et quelques espaces boisés donnent à la ville un caractère champêtre.</b></p>	<p>-Protéger la qualité du patrimoine bâti et naturel attire des visiteurs qui contribuent à l'économie commerciale et agricole locale.</p> <p>-protéger la valeur écologique de son territoire</p> <p>-Développement du secteur agricole</p> <p>Développement de l'écotourisme et agrotourisme</p>	<p>-Schéma d'aménagement/ Plan d'urbanisme</p> <p>-Plan directeur du réseau cyclable (cyclotourisme)</p> <p>-Plan stratégique 2022</p> <p>-Analyser les possibilités de créer un espace vert dans le secteur Saint-Alexis (EFE);</p> <p>Règlement sur le boisé et sur les PPU</p>	<p>Croissance équilibre résidentielle et offre de logements.</p> <p>procéder au développement de certains secteurs boisés</p> <p>-autoriser les projets situés dans les corridors forestiers métropolitains permis par la CMM</p>	<p>Moyen</p>
<p><b>MUNICIPALITÉ TERRASSE-VAUDREUIL</b></p> <p><b>Constitué en 1952. Elle nombre des villes-dortoirs de la région métropolitaine de Montréal</b></p>	<p>(-)..développement urbain.</p> <p>(+)Le couvert forestier, il est représenté par une diversité d'arbres matures et dont la principale concentration est à la Réserve naturelle Molson (U. Mc Gill).</p> <p>(-)Les sanctuaires des pêches : décrétés par la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ))</p>	<p>Schéma d'aménagement révisé – MRC de Vaudreuil-Soulanges</p> <p>Plan d'urbanisme (2007)</p>		<p>Faible</p>

**ORGANISATIONS NON GOUVERNAMENTALES : La grande majorité des organismes de conservation sont des organismes sans but lucratif (OSBL) et des organismes de bienfaisance constitués en vertu des lois provinciales ou fédérales.**

**Rôles : Financement et réalisation des projets de conservation d'acquisition et mise en valeur des milieux naturels, implantation de corridors pour la production agricole, promotion de la conservation, implantation de la gestion participative des milieux naturels, promotion de pratiques durables auprès des secteurs forestiers, municipaux, gouvernementaux, agricoles et touristique.**

Les acteurs	Orientation	Outils	Implication	Intérêts
<b>NATURE-ACTION QUÉBEC</b> Entreprise d'économie sociale d'envergure provinciale qui œuvre à la protection de l'environnement de diverses manières.	-Gestion des milieux naturels et des matières résiduelles et éco civisme, d'environnement et PADD  -Lutte et adaptation aux changements climatiques (transport actif)	guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales.	Le projet de «Protection et développement durable du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges –Île Perrot» vise à protéger et mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance.	Forte
<b>DAVID ZUSUKI</b>	Protéger la biodiversité de la nature et de la qualité de vie, maintenant et pour l'avenir.	Le guide : « Une ceinture verte grandeur nature » proposée par la Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec permettra d'informer et de mobiliser les propriétaires, acteurs et décideurs à la valeur économique et à la préservation des milieux naturels de la région métropolitaine .	La ceinture verte un projet rassembleur valorisera les milieux naturels en favorisant les activités de foresterie durable, de plein air et d'agriculture durable tout en soulignant leur importance pour la santé et la qualité de vie.	Forte
<b>DUCKS UNLIMITED INC (DUI)</b> <b>CANARDS ILLIMITÉS</b>	Conserver les milieux humides et les habitats que s'y rattache au bénéfice de la faune et des humains. Financement et réalisation des projets de conservation d'acquisition des terrains;		Promotion de la conservation;	forte
<b>RÉSEAU DES MILIEUX NATURELS</b>	Sa mission de supporter les actions entreprises par ses membres en vue de protéger des milieux naturels qui sont situées sur les terres privées du Québec et dont les caractéristiques fauniques ou floristiques méritent d'être préservées.	-Une référence environnementale pour tous et toutes grâce à son répertoire gratuit des organismes environnementaux du Québec, accessible en ligne	Un outil collectif et démocratique pour les groupes écologistes québécois.	Forte

## SECTEUR TOURISTIQUE

Rôle: développement de éco-touristique et agro-touristique durables au niveau régional

Atout : mise en valeur le paysage et le patrimoine bâti de L'Île-Perrot

Les acteurs	Orientation	Outils	Implication	Intérêts
<b>AGENCES TOURISTIQUES RÉGIONALES</b>	Conservation du paysage et du patrimoine bâti et de mise en valeur des réseaux de milieux naturels.	Un guide de qualité en agrotourisme.	Déterminer des stratégies régionales de développement touristique et des cibles, produits et circuits touristiques à prioriser.	Forte
<b>Tourisme Montérégie (MRC-Vaudreuil-Soulanges)</b> l'association touristique régionale	Développer l'offre touristique et surtout d'assurer la promotion de la région	Tourisme Suroît et les CLD du Haut-Saint-Laurent, de Roussillon et des Jardins de Napier ville.	Promotion touristique des sites intérêts de l'Île Perrot.	-
<b>VÉLO QUÉBEC</b> « la route verte » Organisme sans but lucratif	Développer le transport propre et actif, afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.	La planification, la construction et la promotion de la Route verte font appel à de multiples collaborations, autant à l'échelle locale, régionale que provinciale.	Vélo- tourisme	Forte

## CITOYENS : MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE PERROT

Rôles : Implication dans les structures de gestion participative des ressources naturelles, implantation, implication dans les dossiers politiques, adoption de pratiques de consommation durables, appropriation de milieux naturels.

Atouts : appropriation du projet et connaissance du territoire

<b>Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot AGIP</b>	Promouvoir les différents commerces et entreprises de services du centre-ville de L'Île-Perrot.	Un des outils soutenir l'activité commerciale est le programme d'aide financière combiné au <u>crédit de taxes</u> pour la rénovation de façade. (PPU)	(+)Revitaliser le secteur commercial Grand-Boulevard/boulevard Perrot	Forte
<b>ENTREPRENEURS</b>	Exploitation et développement de produit et d'entreprises touristiques promotions et importation du tourisme durable, mise en valeur des paysages et caractéristiques biophysiques, culturelles et historiques d'exception des régions			moyen

## Structure organisationnelle des parties prenantes

L'organigramme présente la hiérarchie et les relations qui font les liens entre les différentes parties prenantes. On a constaté que la CMM en relation directe avec le MEC Vaudreuil-Soulangue, et cette dernière fait l'agencement entre la CMM et les quatre municipalités de L'Île-Perrot. Le lancement de PMAD par la CMM a été selon la filialement des niveaux de gouvernance. À cette étape, les municipalités de L'Île-Perrot sont en train de faire l'étude au sujet de l'application du PMAD, elles auront six mois pour réviser leur schéma d'aménagement et le confirmer avec la MRC Vaudreuil-Solange (Ville de L'Île-Perrot -2013). Mais il faut noter que les décisions finales sont prises au niveau de la municipalité.

On constate également que les quatre municipalités partagent des services entre elles. On peut citer comme exemple : les activités récré-touristiques (l'écotourisme, l'agrotourisme, le vélo tourisme, les activités nautiques non motorisées, le sanctuaire de pêche, les sites d'intérêts historiques patrimoine et naturel) et les services du transport. Par conséquent, les quatre municipalités ont l'habitude de travailler ensemble et de se réunir pour réaliser des projets communs. Ces services conjoints ont été dirigés par des organisations situées sur L'Île-Perrot pour faciliter la collaboration des quatre parties. On peut nommer les organisations les plus réussies telles que : AMT, le train de banlieue, le Comité inter municipal de transport de la Presqu'île - C.I.T , le Transport soleil inc., le covoiturage, le vélo et le RELIP. Malgré que ces villes sont familiarisées à travailler ensemble en gardant leur autonomie. L'idée d'une seule gouvernance reste toujours un grand déficit car cette idée a été inlassablement rejetée par les quatre municipalités.

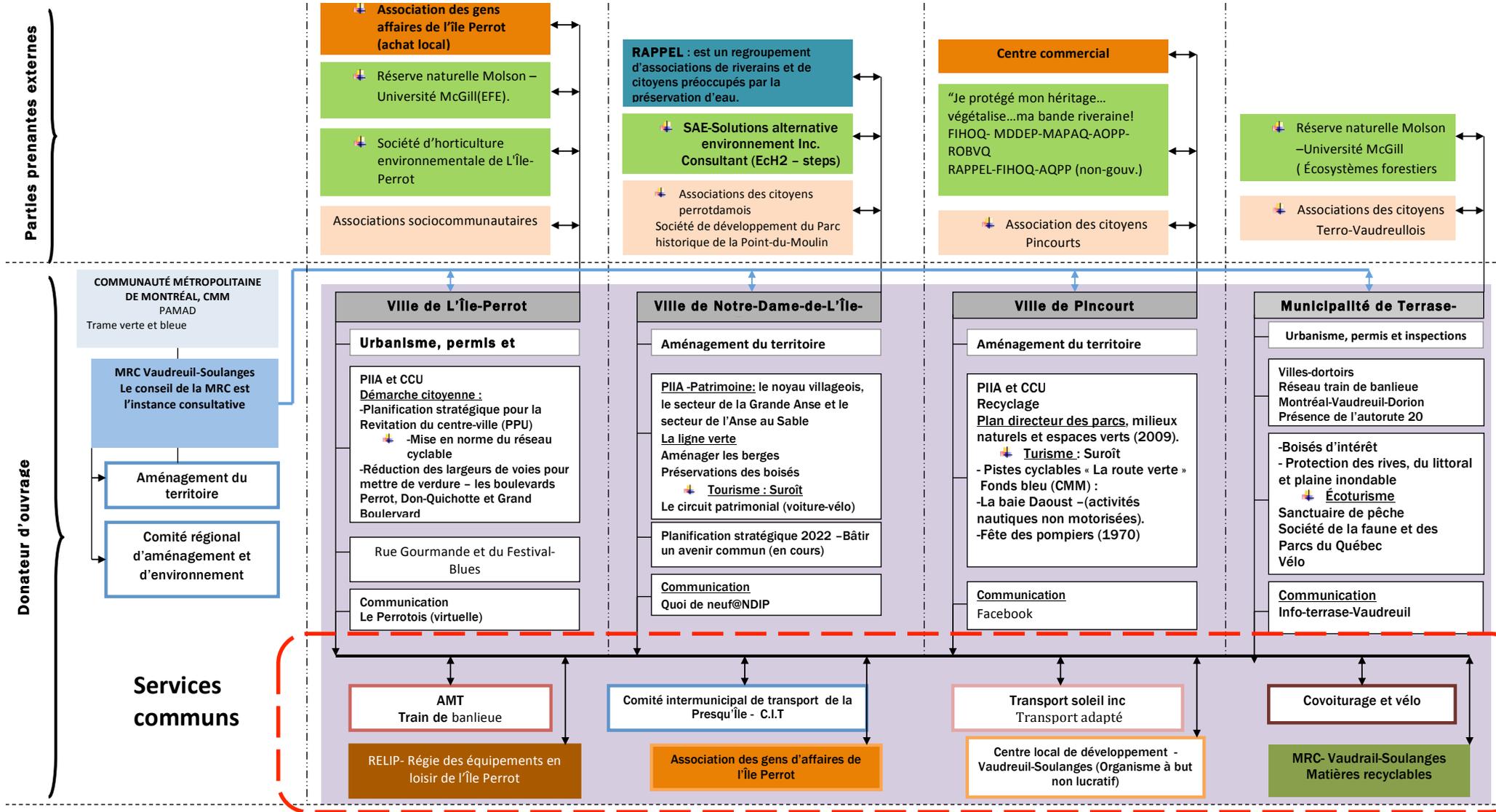
Les quatre municipalités ont des actions environnementales et de conservation sur leurs territoires qui sont dirigées par leur bureau d'aménagement du territoire local. Mais, les programmes proposés ne sont pas alignés avec les orientations du PMAD, et de plus ils n'ont pas une vision commune pour l'ensemble du territoire de L'Île-Perrot.

En fait, les quatre municipalités ont une composition urbaine différente ce qui explique la dissemblance de leur orientation. À titre d'exemple, on peut dire que la ville de L'Île-Perrot, la ville de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil sont des villes-dortoirs, au contraire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dont la majorité de ses trains sont déjà exploités par les grandes cultures.

Les acteurs non gouvernementaux sont aussi très présents et ils travaillent en collaboration avec la ville et les propriétaires privés. Ces deux groupes n'ont pas les mêmes intérêts pour la préservation du milieu naturel de L'Île-Perrot.

Les parties prenantes du développement écologique de L'Île-Perrot sont multiples et ils ont des intérêts différents par rapport au secteur environnemental. Pour cette raison, nous allons classer les parties prenantes en trois grands groupes: les parties prenantes externes, le donateur d'ouvrage, les quatre MRC et le secteur de l'environnement ou l'industrie de la construction. Le grand déficit reste à faire adhérer les quatre municipalités dans le projet «les corridors écologiques». La CMM a été déjà mobilisée dans le cadre du PMAD et ce projet a été voté et accepté. L'ensemble des parties prenantes ont manifestés leur intérêt.

# Schéma de la structure organisationnel des parties prenantes



Légende	→ Contractuel	↔ Communication	Ass. environnement	Gouvernement	Protection d'eau
			Associations des citoyens	G. Économique	Organisme commun
			Municipalités Ile Perrot		

## Les parties prenantes clefs

Nous avons classifié les parties prenantes selon leurs pouvoirs et leurs intérêts. Cette classification va nous permettre de connaître les parties prenantes champions qui vont être les porteurs du projet, et d'identifier les sources des risques pour le projet et leurs ampleurs. Grâce à cette grille, on peut aussi identifier les acteurs avec qui on doit négocier en premier lieu et assimiler les parties prenantes qu'on peut les regrouper ensemble.

### Les municipalités

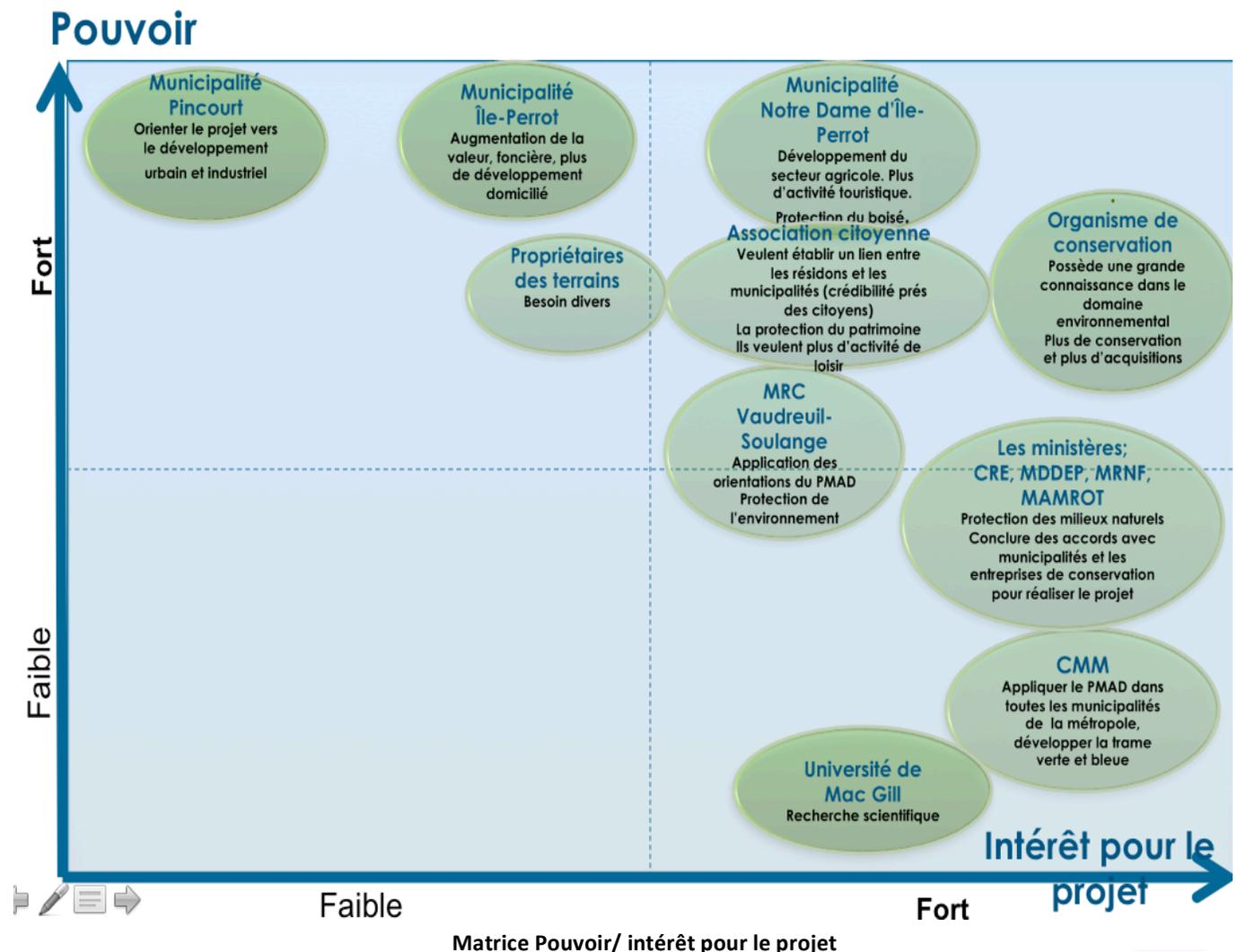
Les quatre municipalités ont un pouvoir décisionnel. Ce sont des parties prenantes incontournables pour le projet, car tous les acteurs gravitent autour d'eux. Ils ont des relations directes avec les parties prenantes institutionnelles (les ministères, CMM) et les parties prenantes externes (association, propriétaires, organismes de conservation). Le fait que les municipalités ont un esprit de collaboration, ça constitue un atout pour le projet. Mais, ça n'évite pas qu'ils aient des intérêts et des visions d'aménagements différents.

**La municipalité de l'île Perrot** est orientée vers l'extension urbaine dans le but d'augmenter la valeur foncière de ces terrains. Sa vision d'aménagement consiste au développement de projet domiciliaire, la revitalisation du centre-ville et l'amplification du transport.

**La municipalité de Pincourt** est orientée vers le développement urbain et industriel.

Elle prévoit le développement d'un golf dans les boisés, ce qui constitue une grande menace pour le projet. De plus, il y a un grand risque que cette municipalité n'adhère pas au projet.

**La municipalité de note dame de l'île-Perrot** est orienté vers le développement du secteur agricole et vers le développement du secteur de l'écotourisme et l'agrotourisme. Selon nos contacts avec la municipalité, elle semble qu'elle ait un faible intérêt pour le projet, par ce qu'elle pense qu'elle possède déjà une démarche de protection.



Source : modèle tiré du Guide PMBOK 2009

### Les ministères

Les ministères ont différentes rôles, ils ont un pouvoirs légales qui règlemente la conservation. Les ministres les plus influant sont le ministères d'environnement canada, ministère du développement durable de l'environnement et des parcs MDDEP, le ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) et le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire-(MAMROT). Leur collaboration est très importante, car les ministres possèdent un rôle juridique et financier indispensable qui peut donner une légitimité au projet et une possibilité de financement.

### La CMM

La CMM a un pouvoir d'orientation, elle a élaboration le Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD), et a mis un fond vert pour le financement les projets de la trame vert et bleu. La CMM a un grand intérêt pour le projet mais son pouvoir est très limité devant les autres acteurs.

### Université McGill

La faculté de l'agriculture et des sciences de l'environnement travaille déjà sur le boisés de l'île-Perrot. Par conséquent, McGill a un fort intérêt pour le projet, car ce dernier s'aligne avec ses intérêts, le fait qu'elle soit renommée dans le domaine de l'écologie.

### Les organismes de conservation

Les organismes de conservation ont un pouvoir d'expertise, ils ont une grande connaissance dans le domaine de la conservation.

### Les propriétaires des terrains

Les propriétaires privés ont un grand pouvoir après celui des municipalités, puisque ils sont capable de bloquer le projet s'ils ne s'adhèrent pas.

### Association des gens d'affaire de l'île-Perrot

Cette association recommande une fusion des municipalités pour simplifier la mise en œuvre des projets sur l'ensemble de l'île-Perrot. Elle est en liens directs avec les élus, elle détient son pouvoir d'eux. Elle constitue une grande opportunité pour le projet et pour que les municipalités aient une vision commune.

### Les associations citoyennes

Les associations citoyennes ont un pouvoir et une grande connaissance des enjeux locaux, ils sont bien organisés. Ils représentent les citoyens, ils ont une grande influence positive sur le projet, puisqu'ils ont un grand intérêt pour l'environnement.

### Les médias

Les médias sont très puissants. Ils ont une grande influence sur les auditeurs. Ils peuvent être une source de risque s'ils utilisent une mauvaise information contre le projet.

## La stratégie

La stratégie a été élaborée pour mettre en place un processus de planification interactif qui garantira la mise en œuvre du projet. Le travail consiste à la coordination et la gestion des différentes parties prenantes à l'aide d'outils de communication efficaces en favorisant une participation tout en récoltant les informations nécessaires pour chaque phase du projet afin d'atteindre les objectifs du PMAD.

La stratégie est élaborée selon quatre grands objectifs qui sont :

### Phase 1 : L'analyse

L'objectif de cette phase est d'identifier les enjeux et les besoins des différentes parties prenantes et de comprendre quelles sont les menaces et les opportunités pour ce projet. Poser un diagnostic général du boisé des quatre municipalités et cibler les enjeux qui correspondent aux problèmes de la mise en œuvre du corridor écologique. Ensuite, déterminer une vision d'aménagement rassembleuse, permettant de répondre aux enjeux ciblés. Et finalement, établir un diagnostic spécifique du secteur en fonction de la vision d'aménagement afin de déterminer les orientations du projet.

Un document d'information et un site web seront élaborés pour diffuser l'information collectée à toutes les parties prenantes. De cette manière, on évite la circulation de la mauvaise information qui sera utilisée contre le projet et les documents d'information seront explicatifs pour le projet pour que les parties prenantes arrivent bien à comprendre les principes et les objectifs du projet.

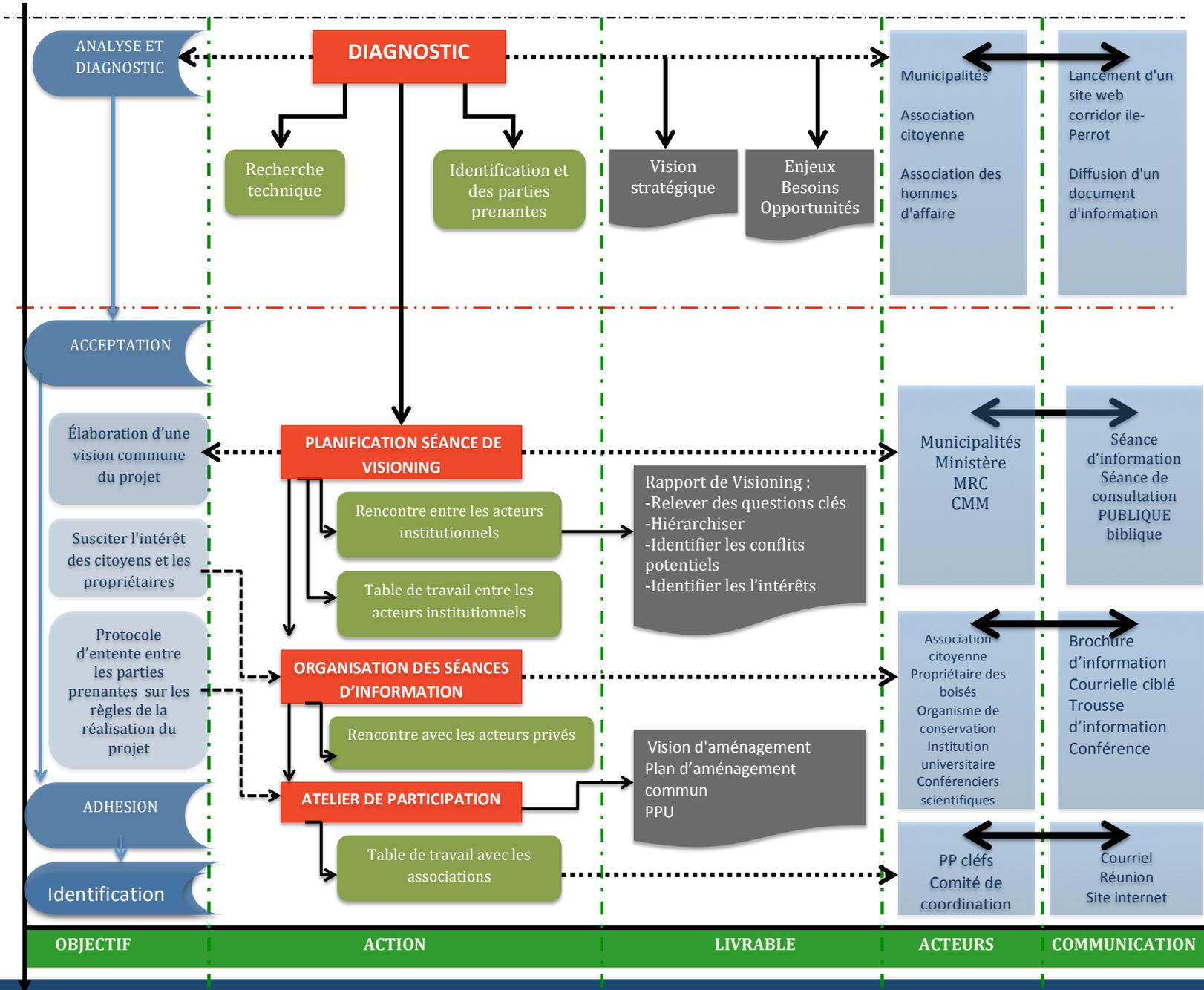
### Phase 2 : L'acceptation

Cette phase permettra de mettre en place des espaces de rencontre entre les acteurs. Les réunions seront organisées en premier lieu entre les acteurs institutionnels (la MRC, les quatre municipalités, les ministères) pour élaborer une vision commune du projet. Par la suite, on organisera des séances d'information avec les acteurs publics, privés, organisationnels et citoyens dans le but de susciter l'intérêt des citoyens et des propriétaires. Enfin, nous ferons des ateliers de participation dans chaque municipalité, afin d'avoir un protocole d'entente entre les parties prenantes sur les règles initiales de la réalisation du projet. (Voir le schéma de la stratégie)

Des séances de Visionnage seront élaborées pour faire connaître le projet, son envergure et ses impacts, afin qu'il soit bien compris par toutes les parties prenantes. Les acteurs seront invités à exprimer leurs intérêts et leurs craintes spécifiques face au projet. Cet échange nous permettra de mesurer le niveau de motivation de chaque acteur par rapport au projet. Ces rencontres nous permettent aussi à relever les questions clés, à identifier les zones de conflits et les risques. L'objectif des séances de Visionnage est d'élaborer une vision commune pour le projet et de signer l'entente d'acceptation entre les parties prenantes institutionnelles sur les accords à respecter concernant l'implantation des corridors écologiques. Nous choisirons les initiatives conciliables afin d'élaborer un projet écologique répondant aux objectifs ciblés initialement. Après cette étape, nous lancerons la séance d'information pour que le public soit bien informé. Les citoyens seront capables de suivre l'évolution du projet et ils peuvent s'exprimer. De cette façon, on arrive à attirer l'intérêt du grand public. Après que les parties prenantes institutionnelles (les quatre municipalités) acceptent le projet, un comité de coordination sera constitué prendre en charge la planification et le suivi des prochaines étapes. Grâce à ce comité, nous assurerons la cohérence de l'évolution du projet. Le comité de coordination contiendra un département technique qui va saisir les éléments du projet et localiser les zones d'intervention sur les cartes. Cette équipe de professionnels va collecter et trier les nombreuses idées issues des séances de visionnage résidentes et des ateliers de participation.

L'atelier de médiation qui sera organisé et arbitré par le comité de coordination permettra de favoriser l'acceptation sociale du projet par la majorité des acteurs. De plus, les professionnels auront une vision globale pour concevoir le projet du corridor écologique qui sera introduit dans le projet de règlement de Programme particulier d'urbanisme (PPU).

## Représentation schématique de la stratégie: Phase 1 et Phase 2



## Phase d'adhésion

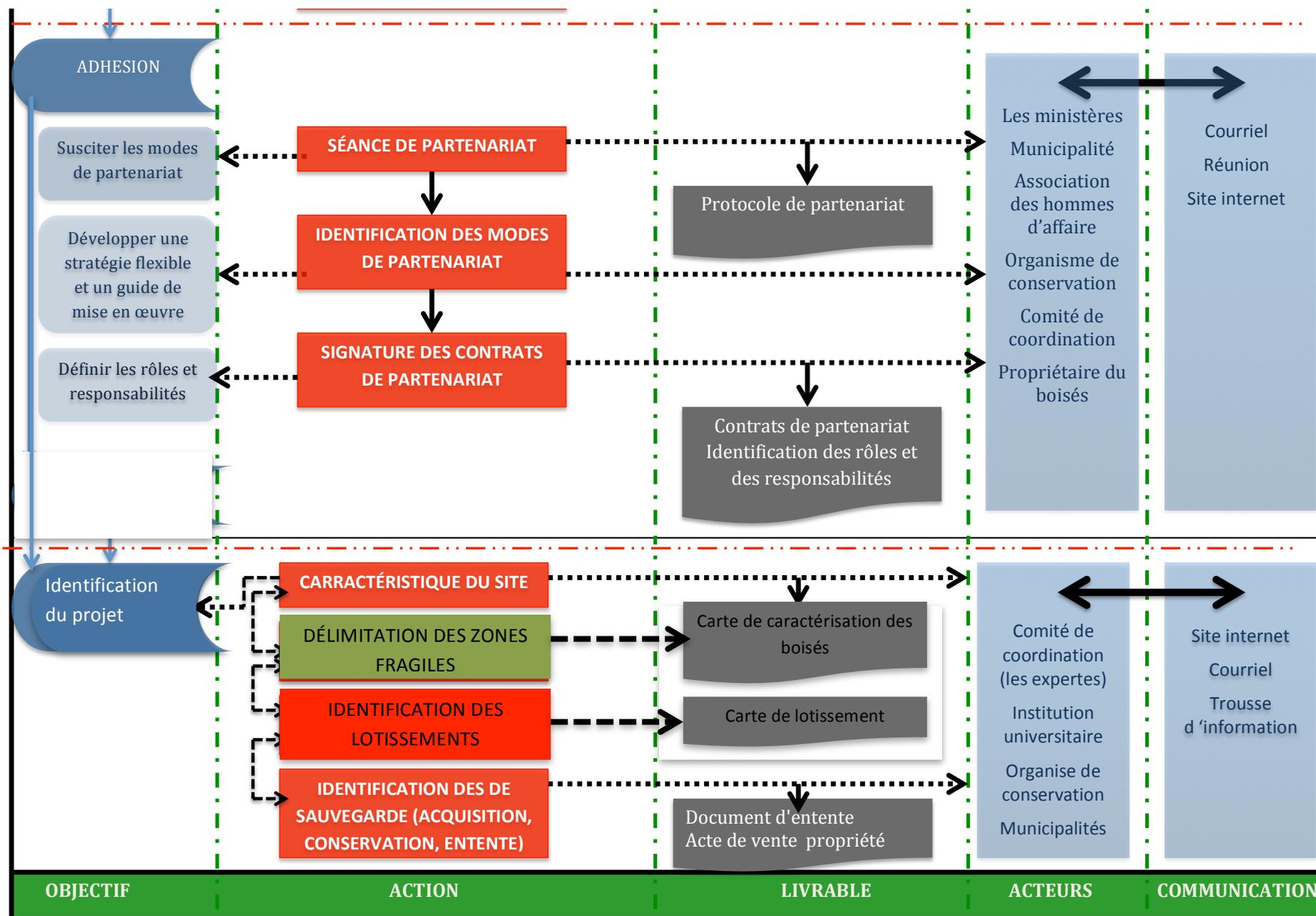
Cette phase consiste à organiser des séances de partenariat avec les acteurs clefs afin de susciter les modes de partenariat et de conclure des ententes. Pendant la première étape d'adhésion, le comité de coordination planifiera une séance de partenariat, dans laquelle les quatre municipalités, les organismes de conservation, l'association des hommes d'affaires de L'Île-Perrot et les propriétaires du boisé vont établir le protocole de partenariat. Les modes de partenariat seront identifiés de façon préliminaire dans le protocole, et à ce moment-là les partenaires peuvent négocier, faire des propositions et mettre leurs conditions. Dans la deuxième étape, une nouvelle séance de négociation sera planifiée afin de faire une identification précise des modes de partenariat. Les mêmes acteurs seront réunis pour développer une stratégie flexible et un guide de mise en œuvre. Dans la troisième étape, les porteurs du projet vont définir les rôles et les responsabilités pour chaque partenaire et ils vont signer les contrats de partenariat.

## Phase d'identification du projet

Dans cette phase, le département technique du comité de coordination va travailler avec les municipalités afin de définir de façon plus détaillée les caractéristiques du site. Il s'agit de faire une étude écologique approfondie du territoire de L'Île-Perrot. L'équipe technique du comité va localiser les réservoirs génétiques fragiles et les zones tampons sur des cartes de caractérisation. Simultanément, le comité fera l'identification des lotissements et faire une liste des noms des propriétaires qui se trouvent sur les zones d'intervention, ainsi qu'une estimation globale des coûts liés à l'acquisition de ces terres. Par la suite, il faudra faire un démarchage envers les propriétaires ciblés pour négocier l'acquisition de leur propriété. Le département juridique du comité de coordination relèvera toutes les possibilités de conservation : achat direct, don écologique de terres, vente à rabais, achat ou don d'une servitude de conservation. Ce processus est indispensable, car l'objectif principal est d'assurer un maximum de protection pour un minimum de coûts. En parallèle, le département financier du comité de coordination s'occupera de la recherche de financement pour l'acquisition elle-même et la gestion subséquente nécessaire pour assurer la protection à perpétuité.

Dans le cas où le propriétaire veut garder son terrain, le comité de coordination et les partenaires du projet vont plutôt travailler sur un plan particulier, afin d'offrir un programme de conservation sans acquisition.

## Représentation schématique de la stratégie: Phase 3 et Phase 4

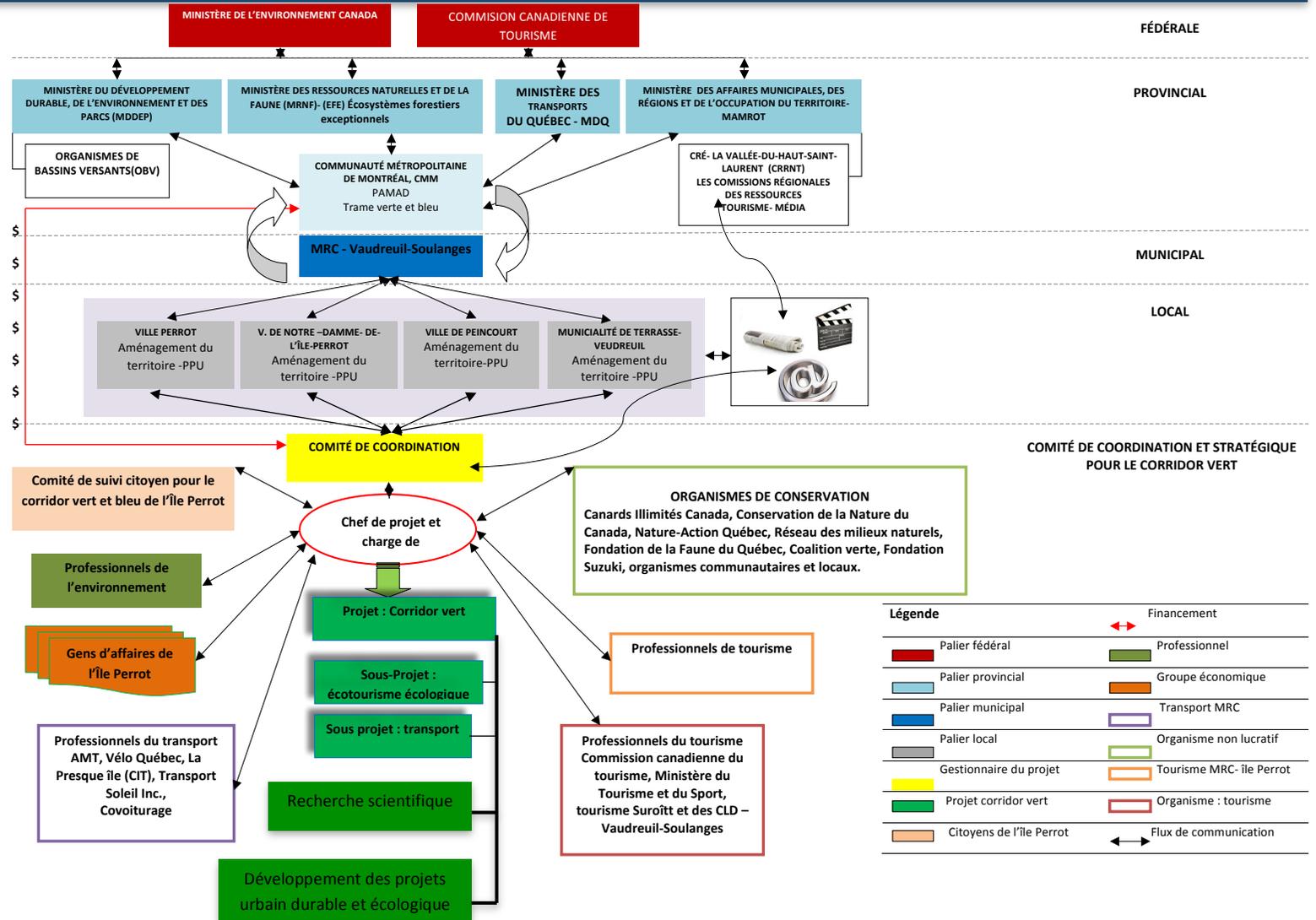


## La gestion de la communication

La communication est une étape essentielle pour la réussite d'un projet. Il existe aujourd'hui des multitudes de moyens de communication qui peuvent être divisés en trois catégories soit (Texte adapté. J.H Gagnon 2013):

- la première, composer des personnes qui sont physiquement présentes l'un avec l'autre;
- La deuxième, former les personnes qui peuvent se parler et échanger entre eux en temps réel sans être physiquement présents l'un avec l'autre;
- La troisième, contenir les acteurs qui n'ont ni une communication directe ni immédiate entre eux.

Concernant notre projet, l'objectif essentiel est de susciter l'intérêt et la participation des acteurs internes et externes au projet, afin de mettre en place un processus de planification interactive. En effet, la communication est un outil indispensable pour la résolution des conflits et pour éviter les risques qui peuvent être le résultat de la mauvaise diffusion de l'information.



Flux de Communication du projet du corridor écologique

## Les Outils de communication

Outils de communication		Objectifs
<b>Site web du projet corridor écologique</b> L'objectif premier est de diffuser toute l'information concernant le projet (conception, consultation, réalisation en cours et à venir). Tous les acteurs y trouveront une section spécialement conçue pour leurs besoins spécifiques. Le site sera actif sur le long terme, soit après la réalisation du projet et durant la phase post-mortem.		-Présentation du projet corridors écologiques son impact est son envergure ; -Faire connaître à l'ensemble de la population, le portrait du projet des corridors écologiques qui sera mis en place. Faire diffuser à l'échelle des municipalités et de la métropole de Montréal une nouvelle image positive de la valeur écologique qui va être ajoutée suite à la réalisation du projet;
<b>Forum Web</b> Permettra aux acteurs du milieu de faire leurs commentaires en ligne, et de répondre aux questions sans se déplacer. Le forum sera hébergé sur le site web du projet, en lien avec la page de présentation du projet de planification.		-Faire connaître au milieu des affaires de L'île-Perrot les opportunités économiques qu'on peut tirer de ce projet écologique; -Maintenir tous les acteurs informés pendant toutes les phases du projet; -Susciter l'intérêt et la participation des acteurs du milieu pour mettre en place un processus de planification interactive.
<b>Document d'information</b> Ceci est un document papier qui consiste à faire une conclusion sur le diagnostic fait sur l'île-Perrot et qui va permettre d'identifier les enjeux et les besoins des acteurs consultés et de comprendre les opportunités et les menaces qui entourent le projet. Ce document est très pertinent et il sera utilisé comme guide du projet pour les quatre municipalités.	<b>Brochure d'information</b> La brochure d'information sera distribuée dans les lieux publics et dans les locaux des bureaux des associations afin de rejoindre le citoyen. La brochure présentera la vision du projet et invitera les citoyens à participer au Rendez-vous citoyen.	-Susciter l'intérêt et la participation des acteurs du milieu pour mettre en place un processus de Planification interactive.
	<b>Trousses d'information</b> Les troussees d'information seront adaptées selon le public visé. Elle permettra de mettre à la disposition des destinataires plus d'information que celle destinée au grand public. Les troussees d'information permettront de solliciter de nouveaux partenaires au projet.	-Susciter l'intérêt des acteurs clés du projet, afin de développer des partenariats. -Diffuser des informations plus cibler pour les hommes d'affaires de L'île-Perrot, pour les encourager à être partenaire du projet corridors écologiques et les quatre projets leviers.
<b>Cafés Urbains</b> Les Cafés urbains permettront de rencontrer les acteurs clés du projet dans une ambiance conviviale. Des discussions ouvertes permettront de mieux comprendre le concept des corridors écologiques et de rapprocher les points de vue divergents des acteurs participants.		- Susciter l'intérêt des acteurs clés du projet, afin de développer des partenariats -accompagner les acteurs pour avoir une vision commune.
<b>Kiosques</b> Les kiosques consultatifs permettront de questionner directement les citoyens lors d'événements populaires. Les conversations seront moins longues et moins détaillées que celles des cafés urbains, mais l'interaction directe avec les citoyens permettra d'aller plus loin dans la participation.		

Outils de communication		Objectifs
<b>Courriels ciblés</b> Un courriel ciblé permettra de joindre les acteurs de façon personnalisée et de solliciter leur participation. Cet outil pourra être utilisé à plusieurs reprises au cours du processus de planification et sera adapté à son destinataire.		Contacter les acteurs institutionnels pour : -les inviter et les informer des séances du visionnage et des réunions. -envoyer tous les documents d'information par courriel.
<b>Visionning</b>	<b>Visionnage pour l'association citoyen</b> Le Visionnage permettra aux citoyens de se rencontrer afin de tenir des discussions et des débats sur la vision du projet. À ce moment-là, les acteurs invités peuvent exprimer leurs points de vues et leurs besoins.	-Offrir aux citoyens un espace pour juger le projet; -Susciter l'intérêt des citoyens pour mettre leurs participations.
	<b>Visionnage pour les acteurs institutionnels</b> Ce regroupement permettra aux acteurs (municipalités, ministères, MRC, CMM) de discuter de leur intérêt à s'impliquer dans le projet. Le volet abordé sera le projet corridors écologique et les quatre projets leviers	-solliciter des acteurs clés, afin de les intégrer dans la démarche de planification. -le Visionnage est très important pour que les acteurs institutionnels acceptent et adhèrent au projet
<b>Communiqué de presse</b> Les communiqués de presse permettront de diffuser l'annonce de la consultation publique de l'OCPM et l'adoption du PPU intégrant les corridors écologiques. Ces communiqués de presse visent à rejoindre les médias (télé, radio, journaux, blog) afin d'obtenir une couverture médiatique à l'échelle de l'île et à l'échelle de Montréal		-Présenter le projet au public par un processus de communication interactive ce qui va favoriser l'acceptabilité et participation sociale. -La diversité des natures évènements peut attirer le maximum des acteurs.
<b>Consultation de l'OCPM</b> La consultation de l'OCPM permettra d'ouvrir le projet à l'ensemble des citoyens. L'OCPM est reconnue par sa grande expertise dans la consultation publique, elle sera la meilleure placée afin de tenir des séances d'information et d'audition des mémoires auprès de tous les acteurs locaux et régionaux et même québécois. L'OCPM réalisera ensuite un rapport qui servira à bonifier le projet avant de l'adopter sous forme de PPU.		
<b>Fête municipale pour la protection écologique de L'île-Perrot Lancement médiatique</b> Cet évènement comprendra deux volets. Le premier prendra la forme d'une fête de municipal qui permettra de lancer officiellement le début du projet des corridors écologiques. Le deuxième volet consistera en un évènement médiatique qui permettra de réunir les médias (télé, radio, journaux, blog) et tous les partenaires confirmés. Ce volet vise à lancer l'étape de recherche de financement en invitant au lancement les potentiels bailleurs de fonds.		
<b>Ateliers de médiation</b> Les ateliers de médiation permettront de réunir des acteurs ayant des intérêts ou des visions différentes. La médiation visera à favoriser l'acceptabilité du projet par l'ensemble des acteurs. Plusieurs ateliers pourront être mis en place dépendant des besoins.		

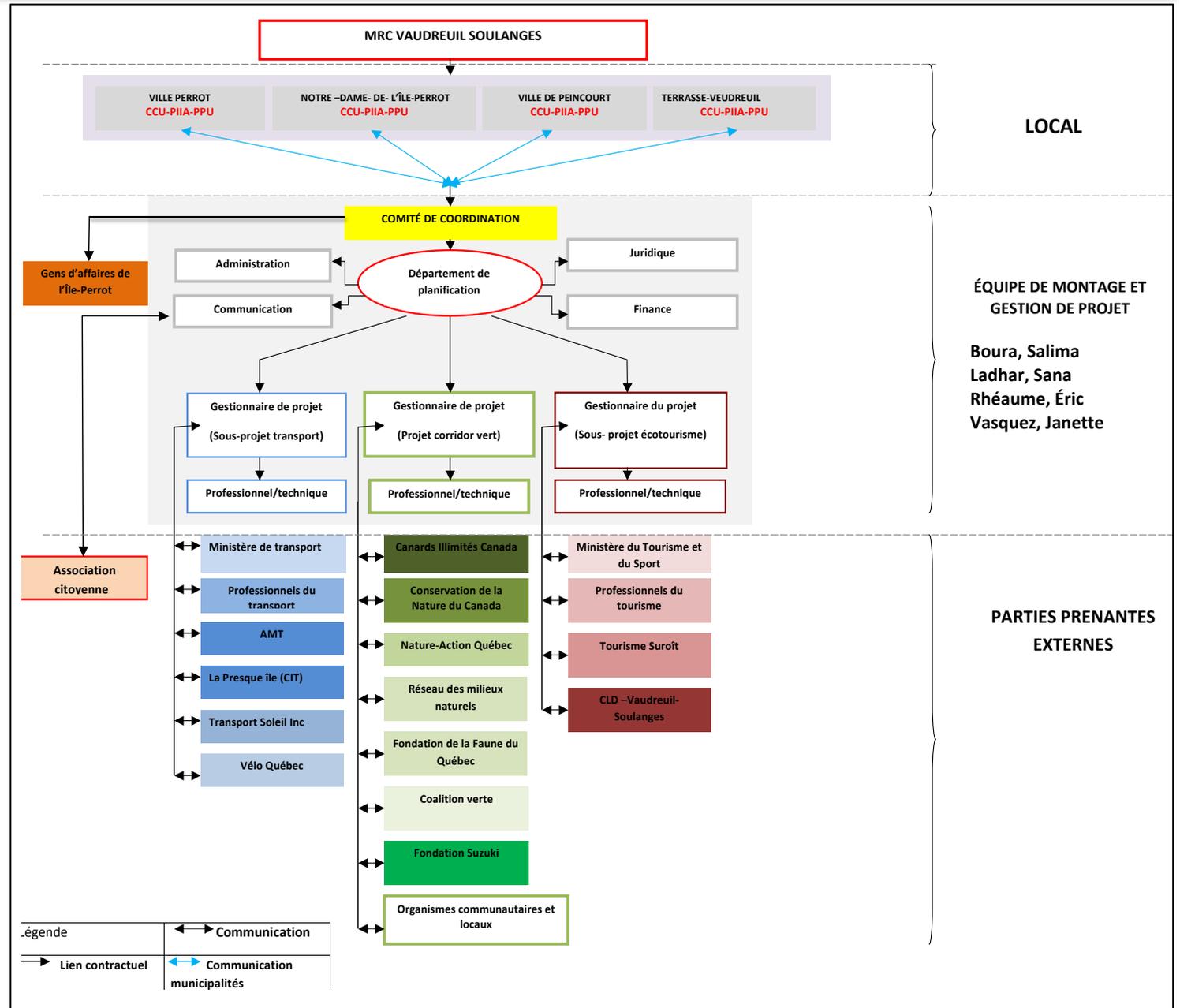
## La structure organisationnelle du comité de coordination

Le Comité de coordination est une instance décisionnelle qui a comme fonction d'assurer l'exécution des objectifs du projet des corridors écologiques de L'Île-Perrot. Son mandat est de veiller sur la réalisation d'une bonne coordination entre les différents partenaires du projet, pour identifier les rôles et les responsabilités de chaque acteur d'une part, et d'autre part, mettre en place un programme de la planification de la mise en œuvre du projet. Le comité de coordination est constitué de quatre départements :

### Département des finances

Composé de conseiller financier et d'un comptable, ce département régit toute la comptabilité et la gestion financière interne du comité correspondant aux comptes clients, comptes fournisseurs, comptes recevables et comptes payables.

Il se chargera de la planification et de la gestion financière du projet; en élaborant des scénarios financiers flexibles pour répondre aux risques financiers que le comité peut rencontrer pendant la réalisation du projet. Il s'occupe aussi de la recherche des sources financières à court et à long terme et de façon continue.



Organigramme du comité de coordination

### Département juridique

Le département juridique est composé de conseillers juridiques et techniciens juridiques. Son rôle est d'assurer l'application des lois et des règlements qui touchent la conservation. De plus, il se chargera de la rédaction, de la signature des contrats et de conclure les ententes de conservation avec les propriétaires.

### Département de communication

Il est composé de conseiller en communication. Il est chargé de la sensibilisation du public, de faire adhérer le maximum des acteurs dans le projet, et de développer une vision de conservation commune.

Ces personnes gèrent la communication entre les diverses partenaires, et d'organisation des événements publics pour assurer l'acceptabilité sociale du projet: café urbain, conférences de presse, publications, publicités, etc.

Ce département peut jouer un rôle important dans la recherche de financement auprès de donateurs privés et gouvernementaux, par l'organisation des campagnes de financement et par le développement et le maintien des bonnes relations publiques. Avec une bonne stratégie de communication, on peut avoir un fonds suffisant pour la réalisation de projets.

### Département de planification

Composé d'un directeur de projet, un ou plusieurs experts en écologie de l'université McGill qui s'occuperont de faire la caractérisation du site pour la conservation (définition de la valeur écologique, zone tampon, noyaux génétiques, et corridors proposés).

Cinq chargés de projet qui peuvent être parmi les représentants des municipalités et d'autres partenaires du comité. Ils se chargeront de faire la planification du projet des corridors écologiques comme un projet principal et des projets leviers comme des projets secondaires (transport, écotourisme...). De plus, ce département fera la coordination entre les différents chargés du projet.

## Projet levier

### Écotourisme

L'écotourisme contribue à la croissance économique de l'île puisqu'il favorisera l'augmentation des équipements touristiques existants et il supportera aussi le développement de nouvelle infrastructure comme par exemple : les pistes cyclables et voies piétonnes... l'écotourisme peut bonifier le développement commercial et domaine des services. Les retombés économiques peuvent être utilisés pour financer le projet des corridors écologique. L'écotourisme permet aussi faire le rapprochement des citoyens à la nature, par la création des activités touristiques diverses, cela augmentera la valeur foncière des boisés et des terrains avoisinants.

Le projet peut se concrétiser par les aménagements suivants :

- création d'un centre écologique;
- aménagement d'une aire de pique-nique;
- création d'un kiosque d'accueil qui organise des visites guidées dans le boisé ;
- création d'un écomusée traitant les thèmes de l'écologie et l'environnement ;
- création des circuits d'interprétation par des voies piétonnes, des lignes de bus et des pistes cyclables pour améliorer l'accessibilité aux espaces verts.

Ces aménagements vont intéresser les agences touristiques, les entrepreneurs et associations des gens d'affaires de L'Île-Perrot qui vont être encouragé pour s'investir.

### Transport

Il s'agit de créer un réseau de transport efficace et non polluant. Ce projet consiste à aménager un réseau de pistes cyclables et à développer le transport en commun (la création des lignes de bus). De cette manière, on peut assurer la bonne interconnexion au sein et vers l'extérieur de l'île et de crée l'inter modalité des déplacements (piéton, cycliste, autobus et automobile). Ce projet servira les corridors écologiques, il assurera l'accessibilité aux espaces verts et il créera des circuits piétons et cyclables sécuritaires et fonctionnels, avec des aménagements conviviaux et esthétiques.

Grâce à ce projet, on pourra augmenter la valeur foncière des terrains protégés et les terrains voisins, on créera de l'emploi dans le domaine de la construction, des services et le domaine commercial, ce qui va améliorer la qualité de vie des citoyens de L'Île-Perrot. Les principaux acteurs du transport sont: *Vélo-Québec/ AMT/MTQ/ les municipalités/ les agriculteurs.*

### Projet de recherche écologique

L'idée est de faire de L'île-Perrot un pôle de recherche écologique qui attirera les scientifiques. Ces derniers vont participer à faire la caractérisation des boisés et définir les principes étapes de conservation et de développement écologique.

L'université de McGill pourra être un partenaire clé pour ce projet. Cela va nous permettre de donner une légitimité au projet corridor écologique et on pourra exposer une bonne image de L'île-Perrot qui va attirer par la suite les investissements des hommes d'affaire du grand Montréal. Par conséquent, le projet de recherche scientifique permettra un soutien financier continu. Les principaux acteurs sont : Les universités (exemple : McGill), associations de conservation (exemple : Nature action Québec)

### Développement des projets urbains écologiques et durables

Il s'agit de donner une vocation écologique aux projets à usage mixte (résidentiel, commercial, institutionnel), qui sont édifié à proximité des futurs corridors écologiques. Ces projets doivent être organisés au tour des réseaux de transport en commun et la conception des espaces publics de ces projets doit se baser sur les principes du développement durable (la gestion durable de l'eau, la gestion durable des déchets, efficacité énergétique). Le développement des projets urbains durable permet de répondre aux objectifs suivants:

- protéger les boisés des perturbations et des pollutions nuisibles permet d'offrir une meilleure qualité de vie des citoyens (santé mentale et physique, vie sociale...ct);
- augmenter la valeur foncière des boisés et les terrains voisins ;
- développer le sens de responsabilité en vers le bien commun et le sens d'appartenance à la nature ;
- donner une visibilité au projet à l'échelle de la métropole ;
- favoriser la création de l'emploi dans le secteur de la construction.

## Montage financier et juridique

### Modes de financement possibles pour le projet

Le rôle principal du comité finance est la recherche de financement. Ce comité va travailler en collaboration avec les ministères, car il existe plusieurs programmes de subvention offerte par le gouvernement. À titre d'exemples, on cite : les programmes fédéraux de dons écologiques et d'intendance de l'habitat, le programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec sont trois des nombreuses sources de financement. (Voir le tableau)

Évidemment, les subventions gouvernementales sont à durée déterminée et il est difficile de prévoir les renouveler à termes. Les changements de gouvernance peuvent engendrer l'arrêt de subvention, ou bien elles peuvent causer l'augmentation ou la diminution des argent disponibles dans les programmes. De plus, ces subventions ne financent pas les activités récurrentes des organisations.

À chaque renouvellement, les demandeurs doivent donc user d'ingéniosité pour soumettre différemment leurs activités. Il faut cibler également les fondations privées et les fiducies foncières comme bailleurs de fonds. Il est préférable d'utiliser ces solutions pour combler certains écarts financiers. Dans le cas du projet des corridors écologiques, les municipalités sont des partenaires financiers de premier ordre. La Ville pourrait par exemple assumer les taxes foncières pour toutes les propriétés ciblées par le projet de conservation ou encore faire don des terrains municipaux identifiés.

	Comité de coordination	
	Direction juridique	Direction des finances
	S'assurer que les lois et les règlements soient respectés par les différents acteurs Gérer les contrats, signer des ententes.	Recherche de source de financement à court et long terme. Monter la planification financière du projet.
<b>Les Municipalités</b>	Élaborer et Signer les contrats de partenariat	MAMROT: Loi sur l'aménagement et l'urbanisme MDDEP: Loi sur les espèces menacées ou vulnérables MRNF et ARMVFP : programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, CRÉ ET MRNF: PMVRF FFQ: Plan d'aménagement forêt-faune (PAFF) MDDEP: programme partenaire pour la nature.
<b>Les propriétés privées</b>	Signer des ententes avec les propriétaires pour l'acquisition des terrains	Subvention : Environnement Canada : Le Programme de dons écologiques (MDDEP): programme de visa fiscal MRQ et MRNF: Le Programme de remboursement des taxes foncières Garantie de prêt des prés la Financière agricole du Québec ET MRNF
<b>Compagnies privées</b>	Signer des ententes de partenariat avec les compagnies privées	MDDEP: programme partenaire pour la nature.
<b>Les organismes de conservation</b>	Mettre en place les modes de partenariats entre les OBNL, les municipalités et les propriétaires des terrains. Lancer les AO	Bénévolat, aide financière, création des événements aux prés des citoyens pour collecter l'argent, des prés

## Législation et forme juridique du projet

Pour bien répondre à l'enjeu juridique, un conseiller juridique va procéder à identifier et exploiter les atouts juridiques qui peuvent constituer une opportunité pour le projet.

On général ces principaux outils législatifs qui permettent de protéger les milieux naturels sur les terres du domaine privé sont :

- la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE). (Article, 22 et 32);
- la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01);
- loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. 61.1);
- loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune.

Ce conseiller juridique va aussi rédiger les contrats pour signer les ententes de partenariat avec les porteurs du projet, et les contrats d'ententes de conservation avec les propriétaires privés, après qu'ils soient informés. De plus, il va évaluer la faisabilité juridique pour chaque type d'entente. Les ententes de conservation, signées avec les propriétaires du terrain, ont plusieurs formes juridiques qui correspondent à des options de conservation. Prenant l'exemple :

### Contrat de louage ou bail

<<un groupe de conservation loue une propriété pour une période définie, afin de maintenir les caractéristiques naturelles de celle-ci. Ces contrats ou baux sont modelés en fonction des objectifs des parties et du milieu, ainsi diverses conditions et restrictions d'activités s'appliquent>>. (ACA *appalachian corridor appalachien. Conservation et foresterie, contribuées au maintien des forêts privées du Québec méridional.*)

### Transfert des pleins titres de propriété

<<Acte par lequel un propriétaire cède l'ensemble de ses droits à une autre partie, en l'occurrence un groupe de conservation. Cette transaction peut se faire via un don ou une vente>>. (ACA *appalachian corridor appalachien. Conservation et foresterie, contribuées au maintien des forêts privées du Québec méridional.*)

### Servitude (de conservation, de non-lotissement ou de non-construction)

<< est une entente volontaire par laquelle le propriétaire accepte de se voir restreindre certains usages, c'est-à-dire certains droits inhérents, sur sa propriété, et ce, pour le bénéfice écologique d'une autre propriété (fonds dominant). Cette option de conservation est fréquemment utilisée par les groupes de conservation au Québec, puisqu'elle offre l'avantage d'être flexible>> (ACA *appalachian corridor appalachien. Conservation et foresterie, contribuées au maintien des forêts privées du Québec méridional.*)

### Réserve naturelle en milieu privé

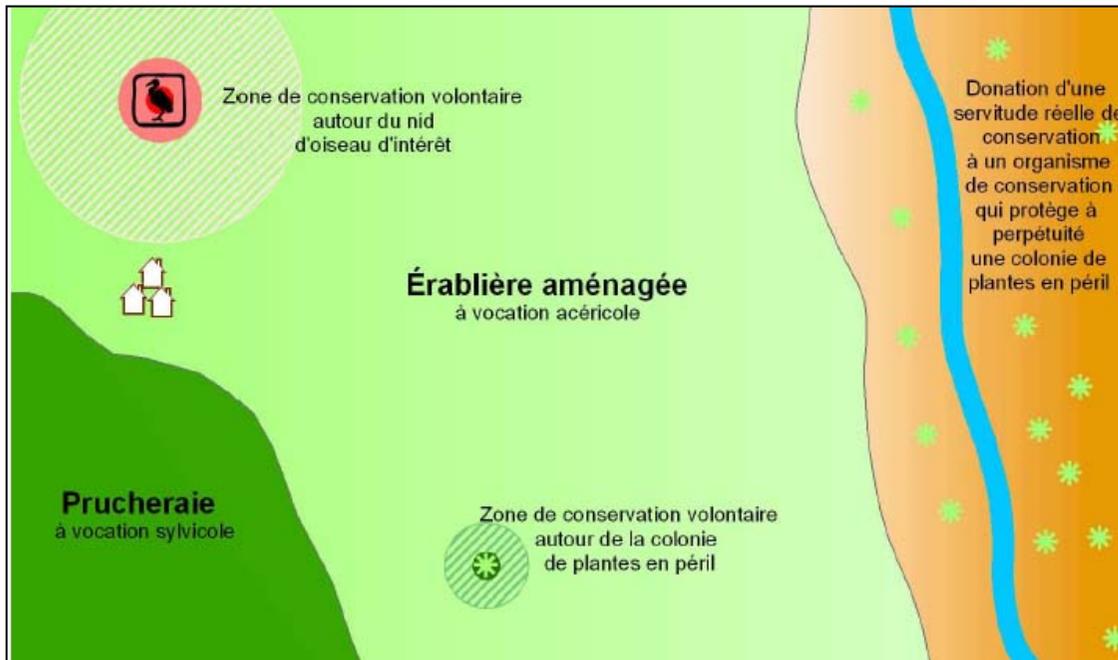
Encadrer pas La Loi sur la conservation du patrimoine naturel La réserve naturelle forme une entente, aux quelle le propriétaire se prépose (volontairement et envers le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec ou un organisme de conservation) à limité certains usages pour garantir le maintien des caractéristiques naturelles de la propriété. Le propriétaire n'a pas donc à céder sa propriété et en demeure entièrement responsable. (ACA *appalachian corridor appalachien. Conservation et foresterie, contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional.*)

### Fiducie d'utilité sociale

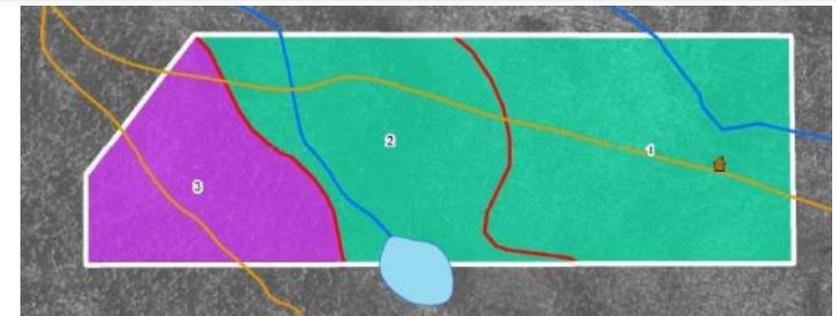
<< La fiducie d'utilité sociale est donc une catégorie de fiducie généralement constituée par le fait qu'une personne (appelée « constituant »), transfère au patrimoine de la fiducie qu'il constitue, des biens destinés à être détenus et gérés selon des modalités particulières décrites à l'acte de fiducie, et qu'un fiduciaire s'oblige à détenir et à administrer selon les modalités prévues. Une fiducie d'utilité sociale peut être enregistrée comme organisme de bienfaisance, lui permettant d'être exemptée sur ses revenus et de pouvoir émettre des reçus pour fins d'impôt. La régie interne d'une fiducie est passablement différente de la régie interne d'une corporation sans but lucratif, mais les activités d'une fiducie d'utilité sociale peuvent être les mêmes que les activités d'une corporation sans but lucratif (Jolin, 2011; Girard, 2009>>).

## Le PAMOC

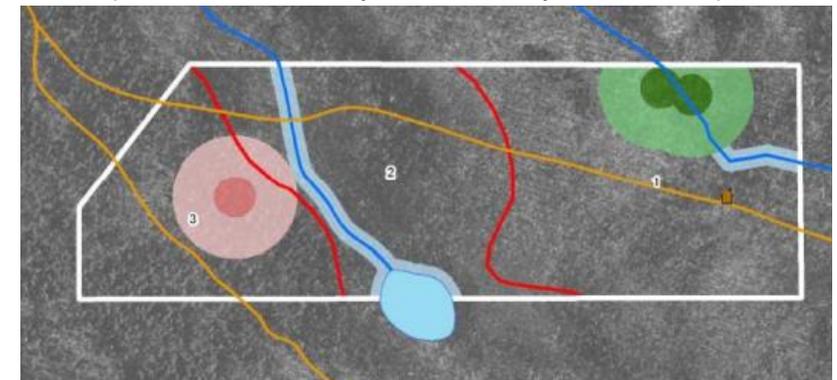
Le Plan d'Aménagement Multiressource avec Options de Conservation (PAMOC) est un outil de gestion qui permet d'exploiter les ressources naturelles d'une forêt privée en incluant des mesures d'atténuation qui est un élément clé d'une gestion durable et intégrée. Le PAMOC a été développé par Nature-Action Québec ainsi que le Groupe Desfor. Il permet, en outre, de faire connaître au propriétaire les éléments naturels de sa propriété ce qui aide le propriétaire à structurer la planification, selon ses propres objectifs de développement, à l'aide de fiches descriptives et de cartes analytiques. Une grande panoplie d'intervenants est incluse dans le PAMOC afin de bien cerner la dynamique du boisé et ainsi assurer la pérennité écosystémique. Cet outil de gestion permet de dresser un portrait de la biodiversité du boisé afin de trouver les travaux appropriés pour son site. Ces actions seront en liens avec l'équilibre biologique tout en assurant un rendement au propriétaire du boisé. Le PAMOC accompagne le propriétaire dans sa démarche afin de choisir adéquatement les mesures d'interventions.



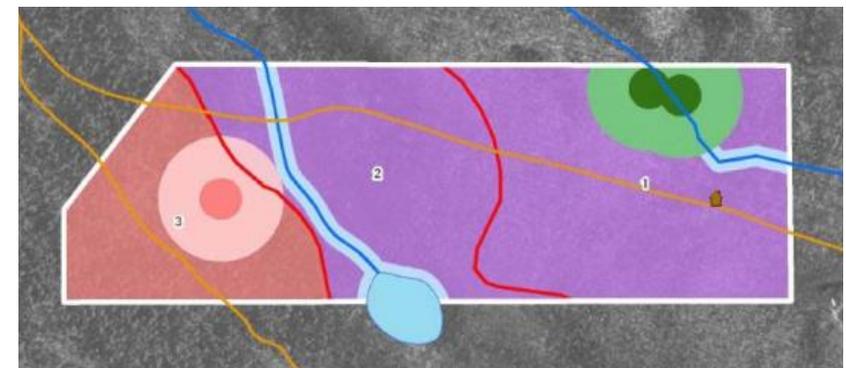
La nouvelle réorganisation de la propriété



Carte de la propriété des peuplements  
(Chemins, affectation, potentiels fauniques et cadastre)



Carte des éléments d'intérêt pour la conservation



Carte des travaux d'aménagement  
Multi-ressource et options de conservation

## Conclusion

Le projet de corridors écologiques est un élément structurant de la ceinture verte. De part, ces services écologiques représentent une valeur ajoutée considérable au niveau environnemental, social et économique. Pour cette raison, le volet environnemental prend de plus en plus de portée dans la conception des projets urbains.

En effet, la réussite du projet doit passer inévitablement par la bonne gestion en commun des intérêts divergents des parties prenantes. Cela amène tous les acteurs à faire une concertation et à réunir tous leurs efforts pour arbitrer l'articulation d'enjeux concurrents : (économique, foncier, juridique, etc.) d'une manière posée l'action nécessaire au bon moment et au bon endroit

Pour cela, il est essentiel de mettre en place des outils de gestion intégrés et une stratégie de communication efficace.

## Bibliographie

### Document

**ASCHIER**, François, "Les nouveaux principes de l'urbanisme ". La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour. Éditions de l'Aube, 2001; ISBN : 2-87678-665-6.

**FIJALKOW**, Yankel, Sociologie de la ville- nouvelle édition « Un souci pédagogique affiché » Espaces et Sociétés. Éditions, La Découverte, Paris ,2004; ISBN 2-7071-44266-6.

**GAGNON**, Jean H. La négociation stratégique : mieux négocier en 12 étapes. Communication. Québec, Canada, 2010. I78-2-89635-541-9.

Conservation et foresterie, contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional. ACA appalachian corridor appalachien

*Guide du Corpus des connaissances en management de projet Troisième édition (Guide PMBOK®)*

American National Standard ANSI/PMI 99-001-2004

**PLANIFICATION DE CONSERVATION À BROMONT** Par **Marie-Michèle Rousseau-Clair** Faculté de l'aménagement Rapport de stage présenté à la Faculté de l'aménagement  
Février 2008. Pdf

**Règlement numéro 579 relatif au plan d'urbanisme.** Ile-Perrot. 2007

**Règlement numéro 436 règlement révisant le plan d'urbanisme.** Ville de notre dame de l'île-Perrot

**Règlement d'urbanisme.** ville de pincourt

**AME 6916.** Raynaud, Michel Max et al. 2012

Desing urbain vol1.pdf/Michel Max et al. Consulté le 02-2013

**AME 6916.** Demers C. et al. 2012.

Edum-Fotwe et Price en 2009. Consulté 02-2013.

**AME 6917** capsule. pdf/ Atelier montage et gestion de projets urbains/ Michel Max Raynaud Ph.D/Hiver 2012. Consulté 21-03-2013.

**Atelier\_CMM-Trame\_verte\_blueue\_du\_Grand-Mtl\_Michel\_Allaire.** pdf. Consulté 01-2013.

**PMAD-** Un Grand Montréal...CMM. Présentation power point.Michel-CMM- 2013-02-01. Consulté 02-2013.

**PMAD**, Plan Métropolitain d'aménagement et de développement; Un Grand Montréal, attractif, compétitif et durable. Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM); ISBN 978-2-923013-90-9 (version imprimée)-2011.

Projet EUT7800-2012-12 Annexe1-7.pdf/Le boisé du Tremblay/Analysé d'un projet. Consulté 03-2013.

Projet EUT7800-2012-12-C Boegner-Page, I GrossKopf.pdf/Création d'un refuge faunique en milieu urbain. Consulté 03-2013.

**UNE CEINTURE VERTE GRANDEUR NATURE** : Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal.

Fondation David Suzuki et nature action Québec. Juin 2012

## Sites internet

-Carte de la région de Montréal avec l'île-Perrot en rouge. Consulté 2013.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Île\\_Perrot/default.asp](https://fr.wikipedia.org/wiki/Île_Perrot/default.asp)

-Archive Nationale du Québec, Auteur anonyme.

-Carte des excursions d'un jour sur l'île Perrot. Consulté 2013.

[http://www.balades.ca/le-tour-de-lile-perrot/excursion\\_dun\\_jour](http://www.balades.ca/le-tour-de-lile-perrot/excursion_dun_jour)

L'autoroute A 20. Consulté 2013.

<http://www.lauzonchasseetpeche.com/French/location.html>.

-Carte du réseau de CIT de la Presqu'île sur l'île-Perrot. Consulté 2013.

<http://www.citlapresquile.qc.ca/>

-Les paliers de planification sur le territoire de la CMM. Consulté 2013.

[http://pmad.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20120530\\_PMAD.pdf](http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf)

Google map, avec une modification .La localisation du boisé de la Coline. Consulté 2013.

-Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal, Bois validés sur le terrain en 2002. La localisation de la zone humide dans le bois de la Coline. Consulté 2013.

Pdf.Fiche\_cs\_boisdelaoline\_ileperrot (2013-02-05)

-La localisation du boisé de la municipalité de Notre-Dame-de-L'île-Perrot. Consulté 2013.

- Google map, avec une modification.

-Les orientations de la ceinture verte. Consulté 2013.

[http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF\\_Greenbelt\\_web\\_25\\_Juin.pdf](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF_Greenbelt_web_25_Juin.pdf).

-La ceinture verte du grand Montréal. Consulté 2013.

[http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF\\_Greenbelt\\_web\\_25\\_Juin.pdf](http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF_Greenbelt_web_25_Juin.pdf).

- La carte de la trame verte et bleue. Consulté 2013.

[http://pmad.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20130228\\_fascicule\\_trameVerteBleue.pdf](http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf)

-Les composantes d'un Corridor écologique. Consulté 2013.

<http://www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr/trame-verte-et-bleue-cat/les-continuites-ecologiques/>

-La conception d'un corridor écologique au milieu de la ville. Consulté 2013.

[http://www.connexionmonteregie.com/uploads/6/3/9/8/6398839/acfas\\_website.pdf](http://www.connexionmonteregie.com/uploads/6/3/9/8/6398839/acfas_website.pdf)

-Les différentes structures du corridor écologique (d'après Bennet, 2003). Consulté 2013.

[http://www.set-revue.fr/sites/default/files/archives/06\\_article\\_0.pdf](http://www.set-revue.fr/sites/default/files/archives/06_article_0.pdf)

-Schéma explicatif du projet du corridor écologique de L'île-Perrot. Consulté 2013.

-Google map avec des modifications.



-MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CANADA

[www.ec.gc.ca/default.asp](http://www.ec.gc.ca/default.asp) . Consulté en mars-2013.

-MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)

[www.mddefp.gouv.qc.ca/default.asp](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/default.asp) . Consulté 03-2013.

-MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF)

[www.mrn.gouv.qc.ca/default.asp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/default.asp) . Consulté en mars 2013.

-MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE- (MAMROT) [www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca). Consulté en mars 2013.

-LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ)

[www.crevhsl.org](http://www.crevhsl.org). Consulté en mars-2013.

-COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, CMM

[www.cmm.qc.ca/default.asp](http://www.cmm.qc.ca/default.asp) . Consulté en mars 2013.

Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal.pdf/18-Perspective Grand Montréal- avril2012/CMM. Consulté mars 2013.

-MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ – VAUDREUIL-SOULANGES

[www.mrcdevaudreuil-soulanges.com/default.asp](http://www.mrcdevaudreuil-soulanges.com/default.asp). Consulté en mars-2013.

Avis de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.../ MRC de Vaudreuil-Soulanges/PMAD/2011-08-31. Consulté fevrier 2013.

-VILLE DE L'ÎLE PERROT

[www.ileperrot.qc.ca](http://www.ileperrot.qc.ca).. Consulté en mars 2013.

Ville de L'île-Perrot- règlement relatif au plan d'urbanisme 579pdf/2007-11-14. Consulté en mars 2013.

-VILLE DE PINCOURT

[www.villepincourt.qc.ca/](http://www.villepincourt.qc.ca/) . Consulté en mars 2013.

-VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

[www.ndip.org/default.asp](http://www.ndip.org/default.asp) .Consulté en mars 2013.

Plan-stratégique-Final-réduit. Pdf/Notre-Dame-de-L'île-Perrot « Bâtir un avenir commun, Plan stratégique 2022 » document élaboré par Cima+urbanisme et architecture de paysage. 27 septembre 2012. Consulté le mars 2013.

- MUNICIPALITÉ TERRASSE-VAUDREUIL

[www.terrassevaudreuil.ca](http://www.terrassevaudreuil.ca). Consulté en mars 2013.

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil-Le plan d'urbanisme, R-570.pdf. Sections C et D. pdf. Consulté en mars 2013.

-NATURE-ACTION QUÉBEC

[www.natureaction.qc.ca](http://www.natureaction.qc.ca). Consulté en mars 2013.

-DAVID ZUSUKI

[www.davidsuzuki.org/default.asp](http://www.davidsuzuki.org/default.asp) . Consulté en mars 2013.

Rapport Ceinture Verte\_BSE\_FDS\_web\_Fev2013/Le capital écologique du Grand Montréal/ Fondation David Suzuki et Nature-Action-Québec. Consulté en mars 2013.

-DUCKS UNLIMITED INC (DUI) CANARDS ILLIMITÉS

[www.canards.ca/default.asp](http://www.canards.ca/default.asp) . Consulté en mars-2013.

-RÉSEAU DES MILIEUX NATURELS

[www.rmnat.org/](http://www.rmnat.org/) Consulté en mars 2013.

-ASOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE PERROT AGIP

<http://www.agaip.qc.ca/>. Consulté en mars 2013.

-RÉGIE DES ÉQUIPES EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT

[/http://www.relip.ca/CA.htm](http://www.relip.ca/CA.htm)/contact. Consulté en mars 2013.

-AGENCES TOURISTIQUES RÉGIONALES

[www.tourisme.gouv.qc.ca/default.asp](http://www.tourisme.gouv.qc.ca/default.asp) Consulté en mars 2013.

-TOURISME SUROÎT

[www.tourisme-suroit.qc.ca/default.asp](http://www.tourisme-suroit.qc.ca/default.asp) . Consulté en mars 2013.

-VÉLO QUÉBEC

[www.velo.qc.ca/default.asp](http://www.velo.qc.ca/default.asp) . Consulté en mars-2013.

-PAMOC

[www.nature-action.qc.ca/pamoc/infoGenPub.htm](http://www.nature-action.qc.ca/pamoc/infoGenPub.htm)



## Annexe

**Tableau 1 : profile socioéconomique de la population**

Source : Statistique Canada

Colonne1	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Ville de l'Île Perrot	Terrasse-Vaudreuil	Pincourt	Province de Québec
Population en 2011	10 620	10 503	1 971	14 305	
Population en 2006	9 885	9 927	1 985	11 197	
Variation en %	7,40%	5,8	-0,70%	27,8	4,70%
0 à 14 ans	2350	1 780	220	2 895	
15 à 19 ans	810	690	140	1 025	
20 à 29 ans	805	1 205	220	1 450	
30 à 39 ans	1410	1 470	230	2 145	
40 à 49 ans	2505	1 810	320	2 340	
50 à 59 ans	1680	1 665	340	2 055	
60 à 69 ans	920	1 085	230	1 400	
70 à 79 ans	375	565	105	670	
80 et +	140	230	50	280	
Âge médian de la population	39,6	41	42,6	38,2	41,9
% de la population âgée de 15 ans et +	77,90%	83,10%	83,60%	79,90%	84,10%
Population de 15 ans et + selon l'état matrimonial	8 270	8 725	1 645	11 410	
Marié ou vivant avec un partenaire en union libre	5 720	4 955	980	7 355	
Non marié et ne vivant pas avec un partenaire en union libre	2 550	3 770	665	4 050	
Célibataire	1 865	2 450	435	2 810	
Nombre moyen d'enfants à la maison par famille de recensement	1,2	1	1	1,2	1
Nombre moyen de personnes par famille de recensement	3,1	2,8	2,8	3	2,8
Nombre total de logements privés occupés	3 675	4 555	815	5 240	
Maison individuelle non attenante	3 490	2 050	550	3 880	
Appartement, immeuble de cinq étages ou +	0	0	0	0	
Maison jumelée	0	360	80	230	
Maison en rangée	70	300	0	355	
Appartement, duplex	45	250	60	45	
Appartement, immeuble de - de cinq étages	40	1 565	120	720	
Nombre moyen de personnes dans les ménages	2,9	2,3	2,4	2,7	2,3
Première langue officielle parlée					
Français	7 280	7 235	1 365	7 500	
Anglais	2 915	2 680	535	6 055	
Bilingue	390	445	60	640	
Allophone	20	50	5	75	